MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 112
Décembre 2021

DOSSIER

QUELLE TRANSITION NUMÉRIQUE POUR L'ILE-DE-FRANCE ?

INTERVIEW
Laure de La Raudière, présidente de l'Arcep

ASSISES DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE
L'AMIF réunit les acteurs de la reprise économique

BAROMÈTRE RH 2021
Les difficultés de recrutement dans les collectivités territoriales

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT !

BAS-RELIEFS EN RÉSINE ACRYLIQUE
GRANDEUR NATURE

SOUTENONS NOS SPORTIFS SUR LES MURS DE NOS VILLES

#2024

OFFRE SPÉCIALE
COLLECTIVITÉS :
DE 1500€ À 2500€ TTC

CONTACT
MAURO CORDA
06 70 26 42 63
INFO@MAUROCORDA.COM

horizon-bleu.com

MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Sommaire du numéro 112

Focus

QUELLE TRANSITION NUMÉRIQUE POUR L'ILE-DE-FRANCE ?

À partir du 1er janvier 2022, les communes devront être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée. Très haut débit, villes intelligentes et connectées, ou encore inclusion numérique : l'AMIF s'est penchée sur la nécessaire transition numérique des collectivités induite par les enjeux actuels de simplification et de modernisation des services publics.

Tour d'horizon

6 **Les collectivités locales, ça vous concerne !**

8 **Regard de la Banque des Territoires**
Pour un numérique plus inclusif

9 **Entretien avec Philippe Laurent,** « Le plan de relance, c'est un retour en arrière pour les maires ! »

20 La flambée des matières premières menace la relance de la construction

22 Difficultés de recrutement dans les collectivités

24 ZE... bonnes pratiques territoriales en partenariat avec ZE Pros

Dossier

13 **Entretien avec Laure de La Raudière,**
Présidente de l'Arcep

15 **Créer des villes intelligentes et connectées**
Entretien avec Jacques JP Martin
Le point de vue des partenaires

17 **Transition numérique des collectivités**
Les démarches d'urbanisme dématérialisées à compter du 1er janvier 2022.

19 **La concertation citoyenne numérique**
La sortie de crise démocratique post-covid

Vie de l'AMIF

26 **L'AMIF réunit les acteurs clés de la reprise économique francilienne**
Entretien avec Michel Offerlé

29 **Rencontre** des parlementaires et maires d'Ile-de-France

31 **Agenda 2021 - 2022** / commissions

33 **Retour sur** les travaux des commissions

37 **Retour sur** les groupes de travail

AMIF Partenaires

38 **Voyage d'étude de l'AMIF**
Marseille, métropole en plein essor

44 **Matinale AMIF**
Qualité de l'air intérieur dans les écoles : quelles obligations ? Quelles conditions ?
Visite dans les coulisses des travaux sur les lignes Transilien

46 **Les nouveaux adhérents**
DG Group
Green city Immobilier

Enedis aide les villes à lutter contre le gaspillage d'électricité. C'est une sacrée bonne nouvelle.

Photographie : Aurélien Chauvaud. Illustration 3D : Asile.

Avec le compteur Linky, Enedis propose aux collectivités de mesurer quotidiennement la consommation des bâtiments publics, afin de limiter les dépenses inutiles. Un compteur qui compte en quelque sorte.

ENEDIS

Bienvenue dans la nouvelle France électrique

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

L'AMIF récompensée pour son engagement auprès des collectivités

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
Maire d'Évry-Courcouronnes,
Vice-président de la Région Ile-de-France

Tout au long de cette année, l'AMIF s'est attachée à informer, partager et faire participer ses adhérents à de nombreux appels à projets de l'État… et s'est vue décerner en retour un prix exceptionnel pour sa contribution dynamique au déploiement de France Relance en Ile-de-France.

Pour poursuivre son engagement aux côtés des communes d'Ile-de-France, l'AMIF a décidé de placer l'année 2022 sous le thème des transitions : numérique, écologique, énergétique, sociale… dont le point d'orgue sera notre traditionnel Salon qui se déroulera les 28 et 29 juin 2022 au Paris Expo Porte de Versailles (Paris XVe). C'est un lieu institutionnel symbolique qui accueille le Congrès de l'Association des Maires de France (AMF). L'AMF y a d'ailleurs renouvelé ses instances, cette année.

Au nom de l'AMIF, je tiens à féliciter le nouveau président, David Lisnard ainsi que le bureau exécutif et le comité directeur de l'AMF. L'AMIF entend poursuivre les travaux engagés aux côtés de François Baroin en tenant compte des spécificités propres à l'Ile-de-France.

Je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
Fax 01 44 59 50 09
www.amif.asso.fr
associationmairesidf
@AMIF_asso

Directrice de la publication
Directrice de cabinet
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergeylen

Rédaction
Guillaume Dussaillant,
François-Éric Godefroy,
Charlotte Gosselet,
Alexandra Jardin,
Valentine Montesse,
Jeanne Paugam, Émilie Pouch

Conception, Édition,
after. be fort
5, rue du Mont Valérien
92150 Suresnes
Laurent Marie
Tél. 07 83 84 09 11
www.afterbefort.com

Régie Publicitaire
AMIF

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ÇA VOUS CONCERNE

La phase 2 de la Téléprocédure *Maprocuration*

Depuis le 6 avril 2021, il est possible d'émettre une procuration plus simplement en utilisant le nouveau téléservice, *Maprocuration,* puis de se rendre en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et le numéro d'enregistrement produit via le site *www.maprocuration.gouv.fr* lors de la confirmation du dépôt de la demande en ligne. Ce dispositif mis en place par le ministère de l'Intérieur permet de donner procuration à un autre électeur de façon presque entièrement dématérialisée pour tous les scrutins depuis le 11 avril 2021.

© Ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur a indiqué qu'à la suite du lancement de ce dispositif, 42 % des électeurs ont donné procuration via la plateforme. Sur 700 000 procurations établies entre janvier et juin, 300 000 l'ont été via le nouveau téléservice *Maprocuration.* Le taux de satisfaction est extrêmement élevé avec une note de 9,4 sur 10.

La deuxième phase de mise en œuvre du service *Maprocuration* démarrera le 3 janvier prochain. À l'heure actuelle, les services des mairies doivent encore vérifier que le mandant et le mandataire sont bien inscrits dans la commune et que ce dernier ne dépasse pas le nombre de procurations maximal autorisé. À partir du 3 janvier 2022, les contrôles de validité des procurations ne seront plus à la charge des mairies mais seront automatiquement réalisés via l'interconnexion entre *Maprocuration* et le répertoire électoral unique (REU), ce qui permettra de mettre à jour automatiquement les listes d'émargement. ■

La santé numérique

Le 18 octobre dernier, une délégation ministérielle a officiellement lancé la stratégie d'accélération « Santé numérique » à la Station F.

© Adobe Stock

Structurée autour de 5 axes, de l'acquisition des compétences par la formation jusqu'au déploiement de solutions concrètes à grande échelle, la stratégie d'accélération « Santé numérique » vise à :

- Consacrer 81 M€, effort inédit, dans la formation de l'ensemble des acteurs de la filières santé numérique ;
- Investir 60 M€ dans des PEPR (Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche) ;
- Dédier 20 M€ par an à l'appel à projet pour l'évaluation du bénéfice médical et/ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle ;
- Créer 30 tiers lieux d'expérimentation d'ici 2025 pour un budget de 63 M€ ;
- Investir 95 M€ pour soutenir l'excellence de la filière de l'imagerie en France ;
- Renforcer de 50 M€ les aides à l'innovation ciblées sur les nouveaux usages numériques en santé.

Jusqu'ici expérimenté dans trois départements, il sera accessible à l'ensemble des Français. « *On a testé l'espace numérique de santé à l'échelle territoriale avec de bons résultats* », a souligné Olivier Véran. Le ministre voit dans ce dispositif « *une petite révolution très favorable à la santé* ». ■

Le volet de la cybersécurité dans le plan France Relance

Le 3 septembre dernier, le Gouvernement lance un plan de relance national pour redresser durablement l'économie française. Avec le développement de l'utilisation des outils numériques, le plan France Relance projette de renforcer le niveau de cybersécurité des administrations, des collectivités et des organismes au service des citoyens, tout en dynamisant l'écosystème industriel français grâce à la mise en place d'un fonds de 136 millions d'euros spécialement dédié à la cybersécurité et pilotée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Ce volet cybersécurité de France Relance profite aux plus grands nombres d'acteurs publics en ciblant, en priorité, les secteurs et entités dont la cybersécurité nécessite un renforcement urgent et soutenu comme les collectivités territoriales et organismes au service du citoyen, en particulier dans le domaine social, de la santé, de la formation et de l'information.

L'ANSSI propose la mise en place :

- d'un dispositif de sécurisation visant à cofinancer des projets et des parcours de cybersécurité sur les systèmes d'informations existants grâce à l'accompagnement par un prestataire cyber pour :
  - dresser un état des lieux,
  - identifier les mesures de sécurisation les plus urgentes,
  - piloter l'ensemble des actions menées.
- un accompagnement financier et méthodologique pour la création d'équipes de réponse à des incidents cyber (CSIRT) au plus proche des acteurs du territoire, comme le soutien pour la création d'un centre territorial :
  - via un programme d'incubation de 4 mois : accompagnement méthodologique et financier,
  - avec une mise en réseau : création d'une communauté de CSIRT régionaux au sein de l'InterCERT-FR. ■

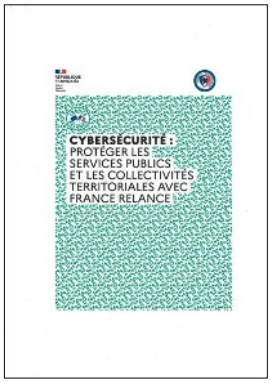

© ANSSI

Pour en savoir plus :
www.ssi.gouv.fr/FranceRelance

L'implication des élus locaux dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : un guide à disposition

Prévenir et lutter contre la pauvreté est l'affaire de tous. Associations, collectivités territoriales, État, organismes de sécurité sociale comme citoyens ou entreprises : c'est l'ensemble de la société que la Stratégie nationale veut embarquer dans une action concertée pour permettre aux plus fragiles de retrouver leur dignité.

La stratégie depuis 4 ans ne repose pas sur un plan national avec des mesures à décliner mais sur une dynamique à créer pour réduire la pauvreté : être à l'écoute des besoins et des initiatives du terrain, dans un domaine où les compétences sont éclatées et le nombre d'acteurs élevé.

En Ile-de-France, 15,6 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Le rôle des communes pour aider nos concitoyens les plus en difficulté, dans les territoires urbains comme ruraux, a été confirmé par la crise sanitaire. De nombreux autres projets sont à leur initiative : petits déjeuners gratuits à l'école, tarification sociale de la restauration scolaire…

De nombreuses démarches locales exemplaires sont listées dans le Guide de la Préfecture de région à destination des maires. Il précise les aides de l'État mobilisables qui ne sont pas assez connues. En particulier, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a accru ses subventions pour l'accueil du jeune enfant, déterminant primordial de la lutte contre l'inégalité des chances.

« En tant que commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France, les maires qui s'engagent dans la réduction des inégalités peuvent compter sur mon action et mon soutien » précise Cécile Tagliana, commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France. ■

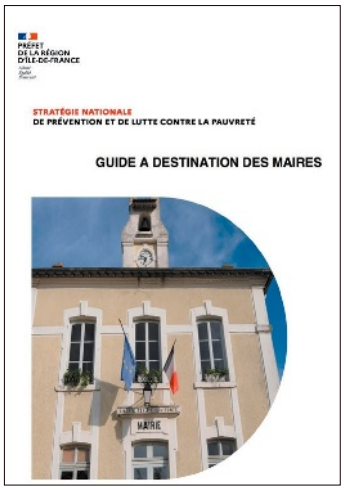

© Préfecture de la Région Ile-de-France

Pour en savoir plus : *https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2021/09/2021_09_28_vademecum-elus.pdf*

POUR UN NUMÉRIQUE PLUS INCLUSIF

Le dispositif Conseiller numérique France Services par la Banque des Territoires

La Banque des Territoires contribue à la stratégie nationale pour accompagner tous les Français vers plus d'autonomie dans leurs usages quotidiens du numérique.

La Banque des Territoires est historiquement impliquée dans la promotion des usages numériques comme levier d'insertion sociale et économique, d'amélioration de la qualité de vie et de meilleure accessibilité des services publics. Alors que la transition numérique s'accélère et que de plus en plus de démarches administratives se dématérialisent, 13 millions de Français seraient toujours éloignés du numérique. Face à ce constat, l'État a lancé, dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan France Relance, plusieurs dispositifs afin d'accompagner les Français dans leurs usages quotidiens des outils numériques, de renforcer la cohésion sociale et de réduire les inégalités générées par l'illectronisme. La Banque des Territoires accompagne les structures d'accueil et anime le réseau dès la mise en place du dispositif **Conseillers numériques France Services** dans le cadre d'un mandat confié par l'État et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Le dispositif Conseiller numérique France Services a pour enjeux prioritaires de :

- **Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numérique :** travailler à distance, consulter un médecin, gérer des courriels, suivre la scolarité des enfants…
- **Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques :** maîtrise de l'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux…
- **Accompagner les usagers vers l'autonomie,** notamment dans la réalisation de démarches administratives.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires remplit trois missions qui s'inscrivent dans la stratégie nationale pour un numérique inclusif :

- **Professionnalisation de la filière :** en formant 4 000 Conseillers numériques sur le territoire national, le dispositif participe à la professionnalisation de la filière de la médiation numérique : à l'issue de sa formation, chaque Conseiller numérique sera présenté à l'examen du premier certificat de compétences professionnelles du titre « Responsable d'espace de médiation numérique » et à la certification Pix.
- **Structuration de l'écosystème :** les structures sélectionnées pour accueillir les conseillers représentent une large diversité d'employeurs. Pour certaines, le recrutement d'un Conseiller numérique France Services représente la première brique d'une stratégie d'inclusion numérique plus globale.
- **Accompagnement des publics :** le travail d'outillage des Conseillers numériques France Services, en partenariat avec des institutions et des acteurs historiques de l'inclusion numérique, permettra de renforcer l'accompagnement délivré aux usagers. L'arrivée d'un Conseiller numérique dans une structure pourra également permettre d'élargir et de diversifier les publics accompagnés. ■

Retrouver plus d'informations sur
https://www.banquedesterritoires.fr/conseiller-numerique-france-services

Contact : Direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires - ile-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr @BdT_IDF

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

PHILIPPE LAURENT,

maire de Sceaux (92), premier vice-président de la Métropole du Grand Paris et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

« Le plan de relance, c'est un retour en arrière pour les maires ! »

Décentralisation, élection présidentielle, sortie de son nouveau livre : l'AMIF a été à la rencontre de Philippe Laurent, maire de Sceaux et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

Philippe Laurent, maire de Sceaux (92)

© Ville de Sceaux

Quel bilan tirez-vous du mandat présidentiel qui se termine en matière de décentralisation ?

Les cinq années écoulées ne sont pas si différentes des précédentes. La décentralisation regroupe les questions de responsabilité des acteurs locaux, de confiance, de collaboration, de sens commun de l'intérêt général… des choses dont on ne parle jamais entre acteurs publics ! Plus sérieusement, ce dernier mandat est plus que jamais placé sous le signe de l'aggravation : les dotations aux collectivités ont été diminuées. Il ne s'agissait pas nécessairement d'un acte anti-décentralisation, mais la grande erreur de l'administration, c'est de penser que les élus veulent de l'argent, peu importe que cet argent vienne d'impôts ou de dotations. Non ! Le fait de lever de l'impôt est constitutif du pouvoir politique. Le blocage vient d'un manque de confiance sur la qualité de l'utilisation de l'argent public. Nous sommes face à un problème de culture, l'administration centrale n'a pas confiance. Malheureusement, notre Président Emmanuel Macron n'a que cette culture-là, il a donc conforté la position de l'administration centrale.

D'où vient ce manque de confiance ?

La décentralisation a pris un tournant à la fin des années 1970 avec une première série de lois adoptées sous Valéry Giscard d'Estaing. Il y a déjà eu le rapport Guichard sur les collectivités locales de 1976, la loi créant la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 1979, et la loi sur le libre vote des taux des

> "Il faudrait un impôt métropolitain additionnel sur le revenu pour changer d'échelle de gouvernance."

impôts locaux par les assemblées locales de 1980. Et puis le projet de loi sur la responsabilité des collectivités locales, présenté en 1980 par les ministres Christian Bonnet et Marc Becam, qui n'a été examiné qu'au Sénat mais qui a préparé le terrain pour les lois Defferre de 1981, les premières lois de décentralisation. Enfin, la loi Chevènement de 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a marqué une nouvelle étape dans la décentralisation : la loi a permis aux élus de collaborer sur des projets de territoire. Cette loi était très bien, elle était incitative. Chaque élu allait à son rythme. Finalement, tout ce travail s'est dégradé avec la suppression de certains impôts locaux. Le coup dur a été l'illusion d'un nouveau progrès qui n'en était pas un, avec la modification constitutionnelle de 2003 : « l'acte II » de la décentralisation. L'administration centrale a estimé que les collectivités, qui ont pris de l'autonomie, dépensaient trop et surtout sans contrôle. Du coup, la confiance s'est dégradée.

Que pensez-vous de l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France ? Le Président de la République a dit qu'il se saisirait de la question, finalement il ne l'a pas fait…
En réalité, les élus ne s'attendaient à rien, nous savions que le Président ne ferait rien à ce propos. Mais il faut savoir que le problème vient autant d'en haut que d'en bas : entre les élus locaux, personne n'est d'accord et sur chaque sujet, il y a quinze versions. Alors forcément, quand l'État consulte, il n'y comprend rien.

Et quelle est la version du maire de Sceaux ?
La version du maire de Sceaux, c'est une version métropolitaine avec la suppression des territoires. Le compromis fait dans la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 a été une erreur : comment a-t-on pu penser que l'intercommunalité en petite couronne pouvait être la même chose qu'ailleurs ? Il n'y a que des villes. Or, une intercommunalité de villes, cela s'appelle un syndicat. Et les syndicats de communes ont été globalisés dans ce que l'on appelle des territoires. Pourquoi pas, mais des compétences politiques ont été transférées aux territoires, dont certaines du plan local d'urbanisme (PLU). Erreur abyssale ! Il est impossible d'avoir un PLU commun. Qu'il y ait un schéma de cohérence territoriale (SCOT), d'accord, mais alors c'est à l'échelle de la Métropole, voire de la Région que cela doit se faire. Mon schéma, c'est la Métropole, l'intercommunalité, et le détail de gestion laissé aux communes.

Quel est, selon vous, l'avenir institutionnel de l'Ile-de-France ? Quelle serait la bonne articulation Métropole du Grand Paris (MGP) / Région ?
C'est très compliqué, les deux institutions n'ont pas le même fonctionnement. Comme le dit Patrick Ollier, président de la MGP, la Métropole, c'est la «Métropole des maires». Il est disponible pour les maires. Mais la Région, ce n'est pas la Région des maires. Attention, je ne dis pas que la Région n'a pas de bonnes relations avec les maires, au contraire, mais la majorité des maires ne sont pas des élus régionaux. L'articulation est complexe, et en termes de légitimité, le maire reste un personnage central. C'est pourquoi j'ai proposé à Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France, de créer un comité des maires au sein de la Région.

Et l'avenir de la commune ?
La commune a perdu des compétences au profit de l'intercommunalité, et certains maires se sentent dépossédés. Un renforcement de la commune est à souhaiter

en Ile-de-France, quitte à ce que l'on encourage le développement des communes nouvelles.

En matière de fiscalité locale, quelle réforme préconisez-vous pour le prochain mandat présidentiel ?
Aujourd'hui, la fiscalité est très encadrée et chacun ne fait pas ce qu'il veut. Pour le foncier local, à l'échelle de la commune, la taxe idéale serait une taxe par bâti local, parce que c'est localisé, c'est sur le territoire. Le problème réside dans la fixation de la valeur, de la base d'imposition. L'idée a déjà été évoquée que cette base soit fixée par la collectivité elle-même puisqu'elle sait ce que représente le foncier, il ne bouge pas contrairement aux revenus. Cela pourrait être une réforme vraiment majeure, mais là encore, il y a la question de faire confiance aux maires. Une deuxième chose, au niveau de structures plus larges que les communes, comme les métropoles ou les grandes intercommunalités, je pense qu'il faut un impôt local additionnel sur le revenu, pourquoi pas métropolitain, pour changer d'échelle de gouvernance, tout en travaillant l'articulation avec la Région.

Un petit mot sur votre livre ?
Dans *Maires de toutes les batailles*, j'écris sur mon expérience personnelle et mes réflexions. Élu maire de Sceaux en 1977, il y a 44 ans, j'ai connu l'avant lois Defferre, avant même la loi qui a créé la DGF. Les communes qui faisaient des projets devaient aller chercher des subventions dans les différents ministères. C'était pareil pour les emprunts, il fallait un objet. Maintenant, tout est globalisé. La Caisse des Dépôts a globalisé ses prêts, c'est-à-dire qu'elle ne prête plus en fonction du projet mais en fonction de la capacité des communes à faire des projets. L'État a décidé de fusionner toutes les subventions pour faire une dotation globale de fonctionnement en autonomie. Et une fois que les subventions sont calculées puis attribuées, les maires en disposent librement, autant pour de l'investissement que du fonctionnement. C'était une révolution, c'était ce qu'on appelle l'autonomie financière.

> "Nous sommes face à un problème de culture, l'administration centrale n'a pas confiance."

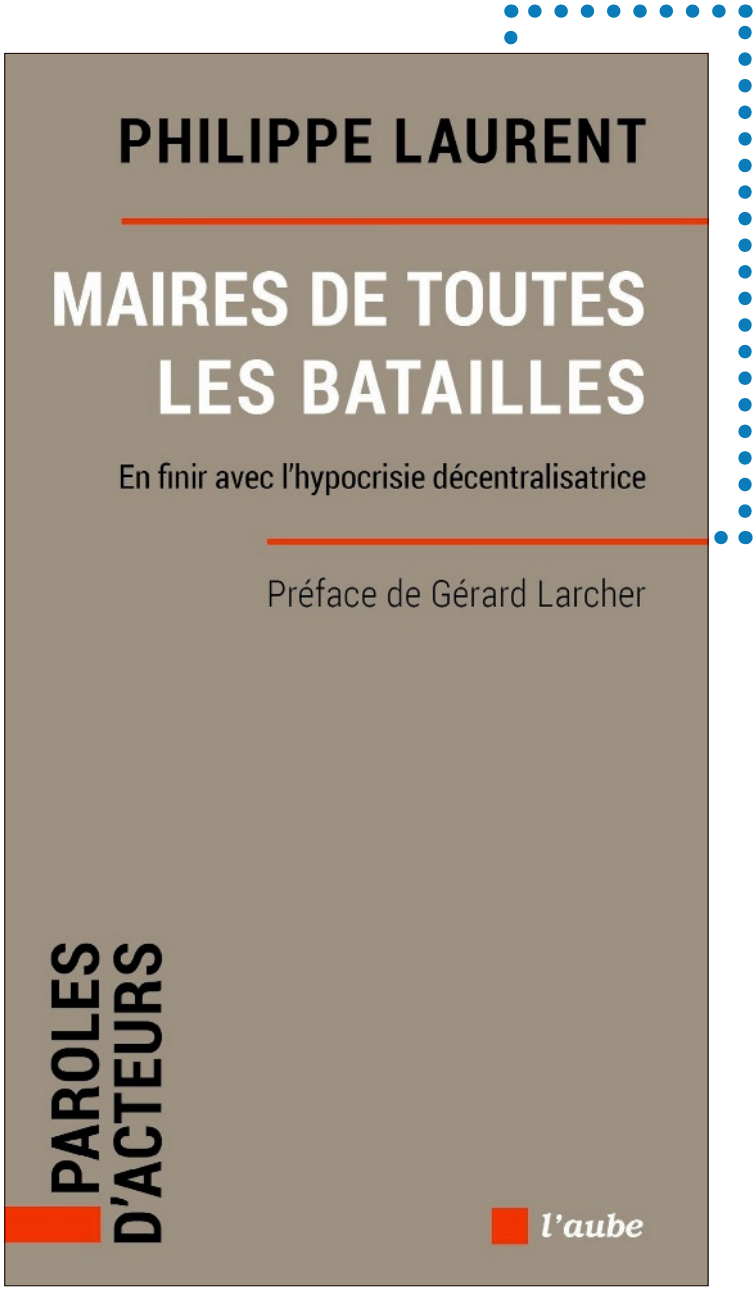

> "Mon schéma, c'est la Métropole, l'intercommunalité, et le détail de gestion laissé aux communes."

Et est-ce qu'aujourd'hui encore les communes sont autonomes financièrement ?
Oui ! Mais aujourd'hui avec le plan France Relance, les maires doivent faire un dossier sur un objet précis, puis le présenter au préfet pour obtenir des subventions du plan de relance. En fait, c'est un retour en arrière ! Alors que si l'État avait augmenté les dotations, de 20 % par exemple, cela aurait réinjecté de l'argent dans l'économie et tout aurait été plus simple. L'évolution des dotations est un sujet abordé dans le livre parce que cela fait partie de l'évolution de la décentralisation. Il y a eu la rupture préparée dans les années 1980 et qui a abouti avec la loi Chevènement de 1999. Mais après, certains impôts ont été supprimés et remplacés par des dotations. Par exemple, la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) pour les régions, qui a été remplacée par une part de TVA nationale.

Comment expliquez-vous cette dégradation de la décentralisation ?
Il faut le dire, le lobby des élus locaux n'a pas été très bon. Il aurait fallu que nous vendions beaucoup mieux la décentralisation et ce qu'elle a pu apporter aux gens comme services. Mais nous ne l'avons jamais fait, et il n'y a jamais eu d'évaluation sérieuse de la décentralisation. Il y a bien eu une évaluation financière, mais pas en termes de qualité du service public parce que les élus et les associations d'élus ne se sont pas assez saisis du sujet. C'est par la voie législative que nous avons réussi à obtenir l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale. ■

Une mission sur l'attractivité des collectivités

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, a confié le 21 septembre dernier à Philippe Laurent une mission sur l'attractivité de la fonction publique territoriale.

Avec l'appui de Mathilde Icard, directrice du centre de gestion du Nord, et de Corinne Desforges, inspectrice générale de l'administration, il devra analyser les besoins des collectivités et les souhaits des candidats à un concours ou à un recrutement.

La ministre souhaite privilégier une « *approche large* » de l'attractivité, en incluant les facteurs économiques, sociaux, culturels et salariaux, et « *en prenant en compte la contrainte budgétaire pour les employeurs* » comme les modes de recrutement, les parcours ou encore la localisation.

La mission devra notamment formuler des propositions « *pour rendre la fonction publique territoriale plus attractive dans les années à venir* », ainsi que faire de la prospective en prenant en compte l'évolution des besoins et des métiers à venir. Il est demandé à Philippe Laurent, Corinne Desforges et Mathilde Icard de dresser une cartographie de l'attractivité, avec des critères géographiques, par strate de collectivité, métiers et types de profil. « *Une attention particulière devra être portée à l'accès des personnes en situation de handicap* » à l'emploi territorial, souligne Amélie de Montchalin. Et ce « *afin que les Français continuent de bénéficier de services publics de proximité de qualité* ».

Leurs recommandations sont attendues pour le 10 décembre 2021. ■

LAURE DE LA RAUDIÈRE,

présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep)

L'aménagement numérique du territoire francilien est au centre de toutes les attentions. Si les collectivités se sont saisies des enjeux du numérique depuis quelques années, la crise sanitaire et ses répercussions sur l'organisation de la vie professionnelle ont accéléré son nécessaire déploiement.

Laure de La Raudière, présidente de l'Arcep

© Arcep

Qu'est-ce que l'Arcep ?
L'Arcep est une autorité administrative indépendante chargée d'assurer la régulation des secteurs des télécoms, des postes, et de la distribution de la presse. Parmi ses priorités fixées par un cadre réglementaire et législatif, elle compte l'aménagement numérique du territoire. À ce titre, l'Arcep contrôle le déploiement du très haut débit, qu'il soit fixe ou mobile, sur tout le territoire et notamment en Ile-de-France. Pour ce faire, nous disposons d'un pouvoir de collecte qui nous permet de récupérer toutes les informations de déploiement réalisé par les opérateurs ou par les collectivités. Toutes ces informations sont ensuite restituées par le biais d'outils cartographiques.

Les collectivités sont-elles associées à la collecte d'informations ?
Nous consultons et échangeons régulièrement avec l'ensemble des parties prenantes : les opérateurs, les collectivités territoriales, les syndicats qui ont en charge l'aménagement numérique du territoire. Par ce dialogue, nous informons les acteurs des territoires des exigences de la régulation, et nous nous attachons à prendre en compte les préoccupations et spécificités des collectivités afin d'établir une réglementation la plus adaptée possible à leurs enjeux.

Le plan Action Publique 2022 donne la priorité, notamment, à la transformation numérique des administrations, avec pour objectif 100 % de démarches administratives à horizon 2022. L'Ile-de-France est-elle prête ?
L'Ile-de-France est la région comprenant la meilleure couverture en fibre optique au niveau national, avec près de 91 % des locaux franciliens rendus raccordables à la fibre à la fin juin 2021. La moyenne nationale est à 64 %. Un zoom précis au niveau de la région, d'un département, d'une commune ou même d'une adresse postale, est accessible grâce au site : *maconnexioninternet.arcep.fr*.

> "L'enjeu est d'accroître la durée d'utilisation des smartphones en encourageant la collecte et le reconditionnement des terminaux, qui représentent, dans leur ensemble, 80 % de l'empreinte environnementale du numérique."

Répartition des locaux selon la meilleure technologie permettant le THD ou le BHD

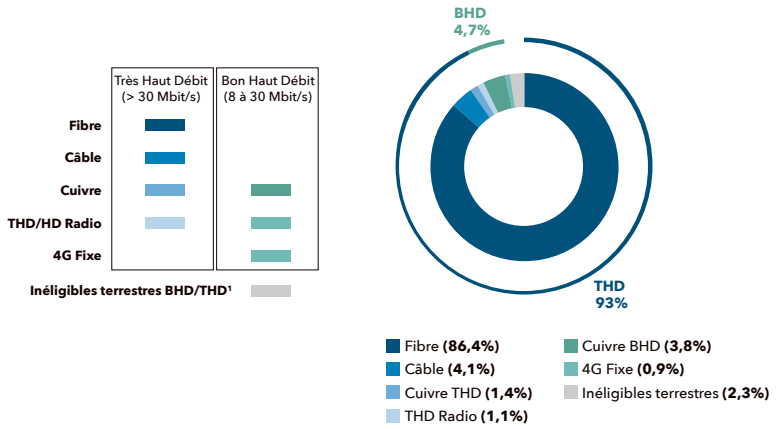

1. Locaux dont l'égibilité au 8 Mbit/s dépend des seuls réseaux hertziens spatiaux.
La présentation des meilleures technologies repose, pour en faciliter la lecture, sur l'hypothèse d'un choix par local d'une seule technologie selon l'ordre suivant : fibre, câble, cuivre (DSL), THD Radio, 4G Fixe, solutions satellitaires. Les données sous-jacentes aux graphiques sont disponibles en open data sur le site internet de l'Arcep.

© Arcep

> "L'Ile-de-France est la région comprenant la meilleure couverture en fibre optique au niveau national."

Depuis 2013, le plan France Très Haut Débit (THD) porte l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire français en très haut débit d'ici 2022. Qu'est-ce que le très haut débit, et où en est l'Ile-de-France ?

Le très haut débit correspond à un accès à Internet dont le débit est supérieur ou égal à 30 Mbit/s, quelle que soit la technologie support. On peut ainsi avoir du très haut débit avec une bonne 4G, par le câble, même le cuivre avec un bon ADSL, et bien sûr, par la fibre. À la fin de l'année 2020, 93 % des locaux d'Ile-de-France étaient éligibles au très haut débit, en prenant en compte le mixe technologique précité, et 5 % disposaient de bon haut débit.

Il est aujourd'hui question de la 5G. Que va-t-elle apporter ?

Il y a deux raisons pour lesquelles nous passons à la 5G. D'une part, les opérateurs ont besoin de dé-saturer les réseaux de 4G dans les zones très denses. Et d'autre part, la technologie 5G sera amenée à évoluer : à partir de 2023, de nouveaux services seront supportés par la 5G, notamment des applications utiles à l'industrie, en matière de e-santé, de villes intelligentes, etc. Derrière la 5G, il y a une véritable rupture technologique.

Vous parlez de rupture technologique, mais certaines communes ne reçoivent même pas encore correctement la 4G… Que doivent-elles faire ?

Je conseille à ces communes de se tourner vers le « dispositif de couverture ciblée ». Il vise à améliorer de manière localisée et significative la couverture mobile de zones dans lesquelles un besoin d'aménagement numérique du territoire a été identifié par les collectivités et le Gouvernement. En Ile-de-France, 77 zones du dispositif de couverture ciblée ont déjà été identifiées, dont 5 sont aujourd'hui couvertes par les opérateurs. Les 72 autres devront l'être dans les prochains 24 mois. Un des intérêts de ce dispositif est de donner la main aux territoires dans le choix des sites à équiper. En priorisant l'objectif d'aménagement des territoires plutôt qu'un critère financier pour l'attribution des fréquences, l'État a ainsi décidé d'orienter l'effort des opérateurs vers la couverture du territoire, au moyen d'obligations de couverture inédites.

Le numérique représenterait aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, et 2 % des émissions françaises. L'Arcep s'est-elle saisie de ce sujet ?

L'Arcep s'est en effet saisie du sujet depuis 2019 et a travaillé sur les enjeux environnementaux du numérique toute l'année 2020 sous forme d'ateliers collaboratifs avec l'ensemble des acteurs économique de l'écosystème (ONG, associations, experts scientifiques) dans le cadre de sa plateforme « pour un numérique soutenable ». Ces travaux ont conduit à 11 propositions visant à conjuguer développement des usages et réduction de l'empreinte environnementale du numérique. En 2020, nous avons décidé d'intégrer des indicateurs environnementaux dans la collecte de données que nous menons auprès des opérateurs de télécommunications. Et très récemment, le Parlement nous a donné le pouvoir de collecter les données environnementales auprès d'autres acteurs du numérique, tels que les équipementiers, les fabricants de terminaux, les fournisseurs de services d'hébergement. Notre objectif est de mettre en place un observatoire de l'empreinte environnemental du numérique.

Par ailleurs, nous menons en ce moment une étude avec l'Ademe afin d'évaluer l'empreinte environnementale du numérique. Les conclusions devraient être rendues au Gouvernement à la mi-2022. Intégrer l'enjeu environnemental dans nos objectifs de régulation fait partie de nos priorités. L'Arcep réfléchit ainsi à inscrire des objectifs environnementaux dans le cadre de l'attribution des fréquences dans la bande 26 GHz (nouvelles fréquences 5G). ■

Émissions de gaz à effet de serre des 14 terminaux de l'étude, phase amont et phase utilisation, en valeur absolue et en valeur relative

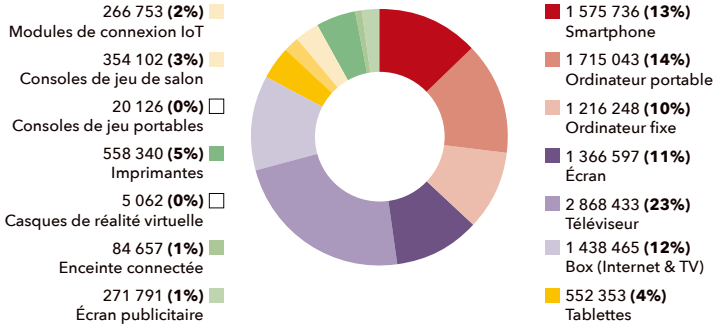

© Arcep

CRÉER DES VILLES INTELLIGENTES ET CONNECTÉES

Interview de Jacques JP Martin, maire de Nogent-sur-Marne (94) et président du SIPPEREC

Né en 1924, le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) rassemble aujourd'hui 117 collectivités d'Ile-de-France. Regroupant les compétences de l'électricité, du développement des énergies renouvelables et des réseaux numériques, il est aux côtés des territoires pour qu'ils disposent d'un aménagement numérique performant y compris concernant les réseaux publics très haut débit.

© Ville de Nogent-sur-Marne

Jacques JP Martin, maire de Nogent-sur-Marne (94) et président du SIPPEREC

Quel est le rôle du SIPPEREC vis-à-vis des collectivités en matière de numérique ?

Nous sommes aux côtés des collectivités locales pour équiper en fibre optique les parties de leur territoire sur lesquelles les opérateurs privés ne sont pas en capacité de leur garantir une arrivée de la fibre assez rapide. Le SIPPEREC déploie également des réseaux de fibre à l'abonné destinés à la desserte des usagers professionnels (entreprises et sites publics) contribuant ainsi à renforcer la concurrence sur ce marché en Ile-de-France pour leur offrir les conditions les plus attractives. Nous accompagnons les collectivités dans le suivi de la mise en place du plan France Très Haut Débit et mettons à leur disposition notre expertise et nos relations avec les opérateurs pour être acteur de leur aménagement numérique.

Le syndicat joue également un rôle important auprès des opérateurs d'infrastructures et des opérateurs commerciaux pour rappeler les attentes des élus et citoyens dans un contexte de forte augmentation du télétravail et du recours à la fibre. Le syndicat contribue activement aux travaux et aux consultations publiques de l'Arcep comme par exemple sur le « mode STOC », qui consiste à sous-traiter l'opération de raccordement du client final à l'opérateur commercial. Le SIPPEREC a dénoncé et illustré les problèmes en cascade générés par ce mode STOC (échecs de raccordement, déconnexions, dégradation des infrastructures…) en raison du manque de qualification et de responsabilisation des sous-traitants. Il a demandé de mettre en œuvre urgemment une version amendée du « contrat STOC » permettant d'identifier et de responsabiliser les intervenants grâce à la généralisation du suivi photographique, avant et après intervention.

En parallèle, le SIPPEREC, par ses multiples compétences et son offre d'achats mutualisée très complète, propose une convergence des réseaux numériques et énergétiques au service de la ville « connectée ».

Qu'est-ce qu'une ville connectée ?

Une ville intelligente et connectée, c'est avant tout une ville qui va tirer parti de toutes les nouvelles opportunités apportées par la transition énergétique et numérique. L'objectif est d'optimiser les services proposés à la population, les ressources et ainsi répondre à nos enjeux sociaux et environnementaux.

Comment le SIPPEREC accompagne les collectivités dans leur transformation numérique ?

Nous proposons aux collectivités adhérentes des services en matière d'aménagement numérique ainsi qu'un large éventail de solutions pour faciliter leur transition dans le cadre de notre centrale d'achats mutualisés SIPP'n'CO qu'il met à leur disposition. Par exemple, le bouquet 6 « Services numériques aux citoyens » propose un large choix de services et d'équipements numériques pour doter les écoles, les collèges et les lycées de tableaux numériques interactifs, de matériels informatiques, etc. ■

ORANGE

© orange

Pour **Laurence Thouveny,** directrice Orange Ile-de-France : *« Orange œuvre chaque jour à l'aménagement numérique du territoire, grâce au déploiement du très haut débit fixe (fibre) et mobile (4G et 5G). Ainsi, les collectivités locales peuvent se saisir des potentiels du numérique pour optimiser leur fonctionnement, développer leur attractivité mais également favoriser l'inclusion numérique de tous les citoyens. Orange tient l'ensemble de ses engagements en matière de déploiement de réseaux THD en Ile-de-France. Aujourd'hui, 6,4 millions de logements sont éligibles à la Fibre Orange soit 88,5 % des foyers et locaux professionnels. 99 % des foyers franciliens ont également accès à la 4G, et le taux de couverture 5G en outdoor de la population en Ile-de-France est de 66 %. La région et les départements d'Ile-de-France, ainsi que les communautés d'agglomérations et les villes, peuvent ainsi devenir précurseurs des usages du numérique en Europe. »* ■

SFR

© Altice France

Pour **Jean-Claude Brier,** délégué régional Ile-de-France Altice France SFR BFM RMC : *« Partenaire toujours plus ambitieux du très haut débit pour les collectivités, SFR dote la France des meilleures infrastructures numériques pour que les citoyens comme les entreprises puissent y accéder. Après avoir joué un rôle majeur dans la résilience économique et sociale du pays pendant la crise sanitaire, les réseaux télécoms sont devenus un élément essentiel pour la relance économique et la permanence du lien social. Dans cet optique, SFR continue d'étendre ses réseaux très haut débit sur l'ensemble des territoires. En Ile-de France, le réseau Fibre (FTTH/FTTB) atteint plus de 6 millions de prises éligibles sur 1 027 communes. Le réseau mobile 4G couvre 100 % de la population francilienne et près de 70 % d'entre elle peut d'ores et déjà profiter des performances de la 5G, dans plus de 220 communes. »* ■

BOUYGUES TELECOM

© Bouygues Telecom

Pour **Sandra Delin,** directrice des relations territoriales en Ile-de-France chez Bouygues Telecom : *« La période que nous vivons souligne l'importance fondamentale de notre mission d'opérateur télécom : apporter au plus grand nombre des services numériques performants pour télétravailler mais aussi garder le lien avec nos proches. Une bonne connexion, des échanges fluides, une latence réduite… Tout cela passe le déploiement de nos réseaux et par nos investissements financiers dans les infrastructures pour proposer le meilleur des services. La 4G, la 5G et la fibre sont des chantiers d'infrastructures colossaux, réalisés dans des délais inédits. Aujourd'hui, 5,9 millions de prises sont commercialisées sur le territoire francilien, 99% de la population francilienne est couverte en 4G, et plus de 4 Franciliens sur 5 peuvent profiter de la 5G de Bouygues Telecom au quotidien, soit plus de 10 millions de personnes. »* ■

Accompagnement des personnes éloignées du numérique : zoom sur les conseillers numériques France Services

Dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan de relance, 250 millions d'euros ont été consacrés à la facilitation de l'usage du numérique au quotidien pour les près de 13 millions de Français éloignés des nouvelles technologies. Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), ce volet « inclusion numérique » prévoit notamment la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques France Services. Ces conseillers, recrutés par les collectivités territoriales et les structures associatives volontaires, ont pour mission de :

- Soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, prendre rendez-vous puis consulter un médecin en visioconférence, vendre un objet, acheter en ligne, etc.
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.
- Rendre autonomes les personnes concernées par l'accompagnement pour qu'elles puissent utiliser seules le numérique pour leurs démarches administratives en ligne.

Pour engager un conseiller numérique France Services, rendez-vous sur le site : *https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/aide-structure.* ■

TRANSITION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

LES DÉMARCHES D'URBANISME DÉMATÉRIALISÉES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022.

À partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3 500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

© www.shutterstock.com

Cette mesure s'inscrit pleinement dans la démarche Action Publique 2022 qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

À compter du 1er janvier 2022, deux obligations réglementaires incomberont aux communes dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme :

- La première, pour toutes les communes sans exception, est l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse mail dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique, etc.), conformément au dispositif de saisine par voie électronique (SVE).
- La seconde, pour les communes de plus de 3 500 habitants uniquement, consiste, en plus de recevoir les demandes par voie électronique, à disposer d'une « téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme » selon l'article 62 de la loi ELAN.

Des démarches plus rapides et transparentes

Cette mesure donne plusieurs avantages aux usagers et aux agents publics. Les pétitionnaires, usagers ou professionnels, bénéficient d'un gain de temps considérable, avec la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée, plus économique, écologique, et plus transparente : il est possible de consulter l'état d'avancement de son dossier à chaque étape de l'instruction. Quant aux services des collectivités, ils verront une amélioration de la qualité des dossiers transmis puisque les étapes de ressaisie sont supprimées, une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces entre les services, ainsi qu'une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques.

Une procédure en quatre étapes

Pour ce faire, l'État développe PLAT'AU (plateforme des autorisations d'urbanisme) qui permet le partage des dossiers entre tous les acteurs de la chaine d'instruction. Grâce à PLAT'AU, les acteurs concernés par un même dossier peuvent y avoir accès en temps réel et de manière simultanée. Cette plateforme ne se substitue pas aux logiciels d'instruction de chacun des acteurs. Elle est complémentaire à ces outils, qui restent essentiels pour permettre la dématérialisation des procédures. La mise à disposition de cette plateforme est gratuite, il revient à chaque acteur de l'instruction de s'y raccorder, pour accéder aux dossiers de manière dématérialisée.

La procédure se déroule ainsi en quatre étapes sur PLAT'AU :

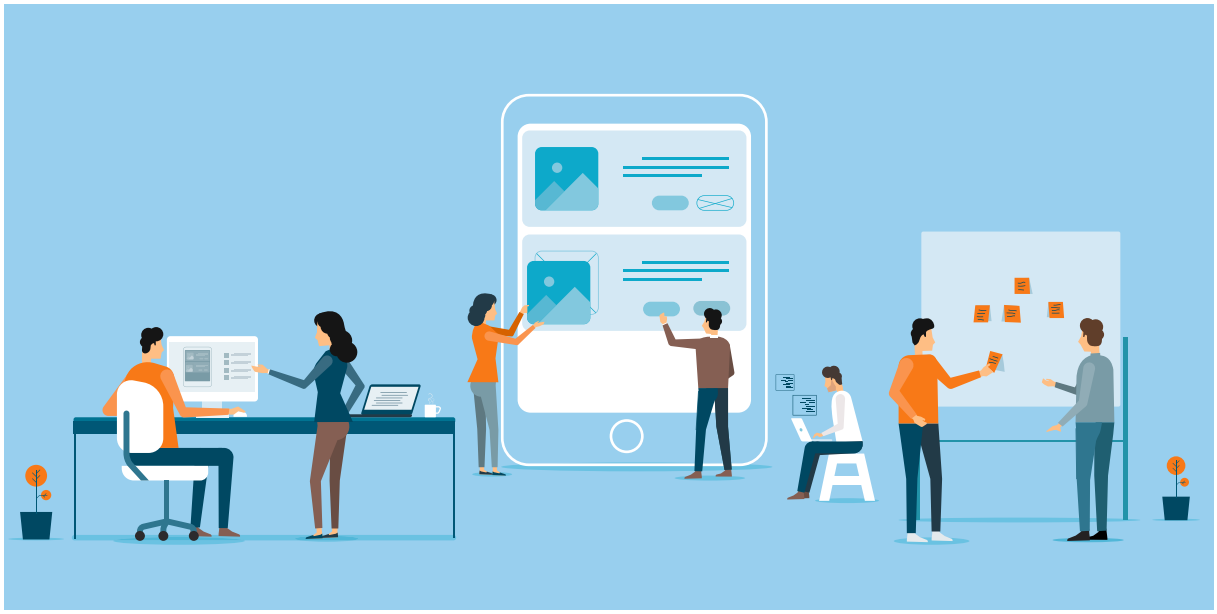

© www.shutterstock.com

1. Le pétitionnaire constitue son dossier (demande d'urbanisme) et dépose sa demande en mairie.
2. Le guichet unique (CT) reçoit la demande, et transmet le dossier au centre instructeur.
3. Le centre instructeur (CT ou DDT) transmet le dossier au contrôle de légalité et saisit les services à consulter qui ont un avis à rendre (UDAP, SDIS, ABF… jusqu'à 40 services consultés).
4. L'autorité compétente (le maire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants) rend une décision et notifie le pétitionnaire.

À Nogent-sur-Marne (94), la dématérialisation des démarches d'urbanisme a été mise en oeuvre en commun avec les autres communes du territoire (Saint-Maurice, Champigny-sur-Marne et Joinville-le-Pont) dès la fin du mois d'octobre. Le maire, Jacques JP Martin, avec son directeur des systèmes informatiques, Didier Halter, a fait le choix d'une dématérialisation complète de la procédure de suivi des autorisations d'urbanisme, ce que toutes les communes de plus de 3 500 habitants n'ont pas fait. L'État demande au 1er janvier 2022 la mise en place d'une connexion PLAT'AU pour les documents d'entrée, mais Nogent-sur-Marne va plus loin : outre cette connexion PLAT'AU qui sera effective dès le 10 décembre, la dématérialisation de la procédure va jusqu'à la signature électronique du maire. *« C'est l'avantage de mutualiser les moyens entre communes, cela permet de basculer complètement dans la dématérialisation et de faciliter le traitement des demandes »*, témoigne la ville.

L'État accompagne les communes en difficulté

Cette obligation est toutefois difficile à mettre en place. De nombreuses communes ne seront pas prêtes au 1er janvier 2022, pour certains à cause d'un manque d'anticipation des villes et/ou des prestataires débordés par l'affluence de commandes. Ainsi, à Saint-Michel-sur-Orge (91) comme dans d'autres communes du territoire, Fabrice Lebeault, directeur général des services de la ville, prévoit de mettre en place une solution palliative telle qu'une adresse mail dédiée ou des liens we-transfer durant un mois et demi voire deux mois, en attendant la mise en place d'une solution plus pérenne. *« Quelle que soit la solution retenue, nous serons tout à fait en mesure d'offrir la possibilité de traiter les dossiers de manière dématérialisée et transparente à tous les usagers au 1er janvier 2022. »*

Si la majorité des départements franciliens sont les plus dynamiques du pays en matière de dématérialisation des démarches d'urbanisme, à l'échelle des communes, un pas est à franchir : Saint-Michel-sur-Orge est loin d'être la seule commune francilienne qui ne sera pas connectée à PLAT'AU au 1er janvier 2022.

Il est à noter que la direction interministérielle du numérique (DINUM) a mis en place la plateforme collaborative OSMOSE gratuite et sécurisée qui permet aux agents de l'État et à ses partenaires de retrouver tous les documents utiles au déploiement de la démarche, un fil actualisé à chaque étape, un calendrier des événements du ministère et ses partenaires, ou encore une foire aux questions. La DINUM a également mis en place un groupe de travail réunissant des collectivités et des acteurs du programme côté ministère autour de problématiques de conduite du changement et de communication, pour outiller les collectivités et les sensibiliser à la démarche. Toutes les ressources produites dans ce cadre sont mises à disposition sur OSMOSE. Afin de faciliter et d'accélérer la démarche dans les collectivités, l'État a ouvert un guichet France Relance dédiée à la dématérialisation. ■

LA CONCERTATION CITOYENNE NUMÉRIQUE

LA SORTIE DE CRISE DÉMOCRATIQUE POST-COVID

La démocratie souffre. En partie protégées par leur proximité avec les administrés et leur exceptionnelle réactivité durant la crise sanitaire, les collectivités territoriales sont néanmoins soumises à des pressions considérables pour renforcer la participation et concerter « vraiment ». Le numérique constitue-t-il une partie de la réponse ?

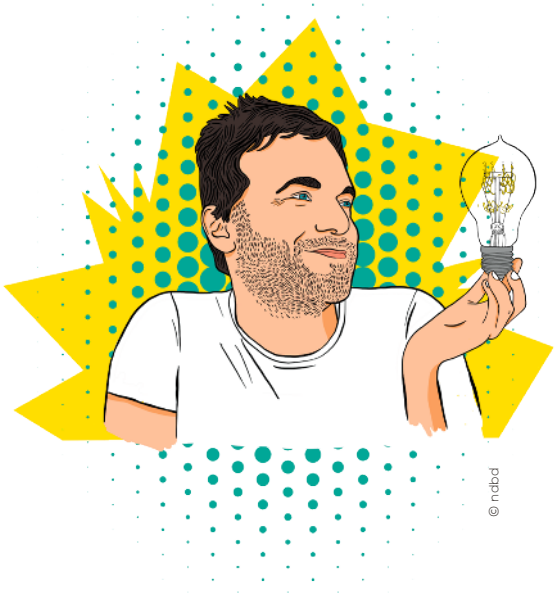

Une pression multiple mise sur les élus par des citoyens désormais prêts et équipés

Prendre en compte les avis, être pédagogue mais pas directif, transparent sans monopoliser la parole, expert de son sujet et respectueux de l'expertise citoyenne, apporter une réponse à tous… L'exigence citoyenne s'accroît avec un niveau d'exigence encore augmenté par l'immédiateté liée à l'usage des réseaux sociaux. *« Ce n'est pourtant pas compliqué, pourquoi ne le font-ils pas en ligne ? »* peut-on entendre, partout. Le numérique offre aujourd'hui une véritable souplesse pour permettre à ceux que les contraintes quotidiennes (trajet domicile-travail, contraintes familiales) empêchent de participer. Sauter le pas à distance est aussi moins impressionnant pour des citoyens plus éloignés de la participation dans ses formes classiques, notamment les jeunes.

Un enjeu de renouvellement, de transformation et de diversification de la participation locale

La pratique numérique se différencie du présentiel. Bien faite, elle permet plus d'interactivité grâce à des outils simples pour recueillir les avis en direct. Elle augmente la participation globale, rassemble de nouveaux publics (plus jeunes, plus actifs, plus urbains, plus connectés, plus aisés et équipés aussi), en exclut d'autres (touchés par la fracture numérique). Elle exige une préparation minutieuse (ordres du jour, supports, gestion du temps et animation renforcée, outils innovants). Le numérique permet aussi de diversifier les thèmes (étude sur les conséquences de la COVID), d'amoindrir les frontières géographiques (dépassement de l'échelle du quartier, concertations multi-villes), et facilite la récolte d'une matière plus foisonnante. On constate également, dans les concertations règlementaires, une utilisation massive des registres numériques, quand les registres papier à l'accueil des collectivités restent désormais quasiment vides. Le numérique est aussi incontournable pour lancer des initiatives comme un budget participatif, aujourd'hui très en vogue.

Une occasion unique de ne pas être suivistes mais avant-gardistes.

Dépassées par l'ampleur de la crise sanitaire, les collectivités, très sollicitées, se sont à ce jour en grande majorité contentées, avec leurs partenaires, de calquer le fonctionnement habituel des concertations en présentiel sur un outil de visioconférence pour palier le plus pressé. Le numérique représente maintenant l'opportunité unique d'aller plus loin et de révolutionner la participation citoyenne. ■

Damien Deschamps, spécialiste des élus et des territoires, fondateur et directeur de NDBD.
Tél. : 06 89 20 16 11
Courriel : ddeschamps@ndbd.fr
https://formation.ndbd.fr/

LA FLAMBÉE DES MATIÈRES PREMIÈRES MENACE LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION

Le secteur de la construction vit une période inédite car la crise sanitaire a poussé les ménages à engager des travaux dans leur habitat pour se sentir mieux. Mais d'un autre côté, les graves pénuries qui touchent les matières premières telles que le bois, le cuivre ou encore l'acier depuis quelques mois ont fait flamber les prix et entraîné des problèmes d'approvisionnement, des retards voire des reports de chantiers.

© www.shutterstock.com

Le contexte de la construction

Pendant la période de juillet 2020 à la fin juin 2021, 66 000 logements ont été mis en chantier. Ce nombre de logements est en baisse de 2,5 % sur la même période par rapport à l'année précédente à cause du premier confinement et de l'arrêt total de deux mois, puis partiel des autorisations de constructions comme des chantiers. Cela traduit donc une faible reprise de la construction en région francilienne.

De plus, les effets de la hausse attendue liée à la reprise post premier confinement (+ 1,6 % d'autorisations de logements délivrées) se font encore attendre en Ile-de-France.

Ce manque de rebond de la construction francilienne de logements porte majoritairement sur le logement collectif, qui connaît une baisse – 2,8 % de ses mises en chantier et de – 0,6 % de ses autorisations de construction sur la période allant de début juillet 2020 à fin juin 2021 (par rapport à la même période l'année dernière).

Selon la Fédération Française des Bâtiments (FFB), le bilan des autorisations est particulièrement positif pour le secteur du logement (+ 10,6 % par rapport à la même période l'année précédente, marquée par le gel des autorisations de construction) mais négatif pour le secteur des locaux (– 8,4 %), le développement du télétravail induit par la crise sanitaire ayant freiné certains projets de construction de bâtiments particulièrement favorisés par le plan de relance du gouvernement. Ce bilan est inversé s'agissant des mises en chantiers. Les activités d'entretien et de rénovation étant soutenues par le plan de relance, elles connaissent une forte hausse au 2e trimestre 2021 (par rapport au 2e trimestre 2020). La commercialisation de logements, ralentie par le contexte électoral

Évolution de la production de matériaux

	En région		En France	
Production de BPE (1) à fin mai 2021	6 161 770 m³	**+ 14,5 %** ▲	41 791 662 m³	**+ 17,9 %** ▲
ⓘ **Production de granulats** à fin mai 2021	10 279 kt	**+ 10,4 %** ▲	334 001 kt	**+ 13,4 %** ▲

L'ensemble des indicateurs est mesuré sur une période de 12 mois, l'évolution est basée sur la même période de l'année précédente.
Les indicateurs matériaux correspondent aux chiffres bruts..
(1) Béton prêt à l'emploi.
ⓘ Dernières données actualisées

© CREC Ile-de-France

Évolution du secteur du batiment en Ile-de-France et en France

	En région		En France	
Logements autorisés à fin juillet 2021	72 300 logements	**+ 10,6 %** ▲	445 100 logements	**+ 10,8 %** ▲
Logements mis en chantier à fin juillet 2021	64 300 logements	**– 4,4 %** ▼	386 300 logements	**+ 8,2 %** ▲
Mise en vente de logements à fin 2e trimestre 2021	24 839 logements	**+ 2,6 %** ▲	97 821 logements	**+ 2,9 %** ▲
Surfaces de locaux autorisés à fin juillet 2021	4 086 mill. m²	**– 8,4 %** ▼	36 341 mill. m²	**+ 4,3 %** ▲
Surfaces de locaux mis en chantier à fin juillet 2021	3 207 mill. m²	**+ 14,1 %** ▲	24 577 mill. m²	**– 1,7 %** ▼
Volume d'entretien-rénovation*(1) au 2e trimestre 2021		**+ 13,3 %** ▲		**+ 13,8 %** ▲
Carnets de commande entretien-rénovation* au 2e trimestre 2021	11,5 semaines		15,8 semaines	

L'ensemble des indicateurs est mesuré sur une période de 12 mois, l'évolution est basée sur la même période de l'année précédente.
* Données du trimestre, évolution 1 an.
(1) Évolution du montant de facturation des entreprises pour des travaux d'entretien-rénovation.

© CREC Ile-de-France

de 2019 et la crise sanitaire en 2020, connaît enfin un léger rebond, à la fin du 2e trimestre 2021.
De plus, la construction du nombre de logements neufs en Ile-de-France atteste de fortes disparités territoriales. Certains départements connaissent de faibles baisses de leurs mises en chantier de logements comme c'est le cas dans le Val-d'Oise (– 1,7 %) ou la Seine-Saint-Denis (– 2,5 %), voire ont bénéficié de la reprise d'activité attendue après la crise sanitaire notamment à Paris (+ 21,5 %) et dans les Hauts-de-Seine (+ 12,5 %). Cependant, d'autres départements montrent des évolutions plus extrêmes comme l'Essonne (– 20 %) et les Yvelines (– 10,5 %). Cette situation est particulièrement préoccupante car ces départements ont subi une dynamique similaire sur l'année précédente.

En outre, les indicateurs de production de l'industrie des matériaux de construction d'Ile-de-France sont en hausse. Ainsi, la production de Béton Prêt à l'Emploi (BPE) enregistre une augmentation de 14,5 % à la fin mai 2021 et la production de granulats connaît une hausse de 10,4 % sur la même période. Cette dynamique est légèrement moins marquée en Ile-de-France qu'au niveau national. Ces chiffres témoignent du caractère transitoire de la crise sanitaire sur l'industrie des matériaux de construction et de la reprise du secteur dès le mois de mai 2020.

Un plan d'aide pour le secteur

Près de 10 milliards d'euros financés par l'État soutiennent déjà et continuent de soutenir l'activité du secteur du BTP. De plus, une part importante du plan de relance de 6,7 milliards d'euros est consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés. Cela aura pour objet de réduire sensiblement les émissions de CO_2. S'y ajouteront :

- les cofinancements publics ou privés,
- les autres mesures du plan France Relance soutenant le secteur des travaux publics, à l'image du plan d'investissement du Ségur de la Santé,
- l'accélération de certains projets d'infrastructures,
- l'aide à la relance de la construction durable qui doit permettre de lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain tout en soutenant la construction, afin de répondre aux besoins en logements des Français.

France Relance augmente massivement les moyens dédiés à la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi aux métiers de la transition écologique, dont la rénovation énergétique. Des moyens nécessaires pour préserver, transmettre et développer les compétences en matière de rénovation énergétique au sein des entreprises sont mobilisés. Les dispositifs de prêt à taux zéro (PTZ et Pinel) sont maintenus en 2021. ■

Les mises en chantier de logements dans les départements franciliens

Évolution du cuml 12 mois à fin juin 2021
Unité : % d'évolution à 1 an

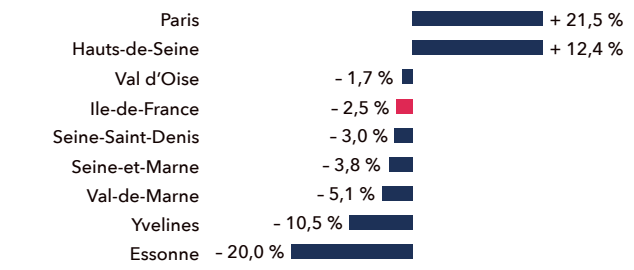

© CREC Ile-de-France

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

rencontre avec *la Gazette des communes*

En septembre dernier, *la Gazette des communes* a publié le baromètre RH 2021 Randstad-La Gazette sur l'état de l'emploi dans les collectivités territoriales qui peinent à recruter. L'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) est alors allée à la rencontre de Caroline Lopinot, directrice déléguée du groupe Infopro Digital et spécialisée dans les questions relatives à l'emploi, pour décrypter les résultats de cette enquête.

Selon l'enquête Randstad-*La Gazette*, 39 % des employeurs territoriaux disent éprouver des difficultés à attirer des candidats. Ce chiffre renoue avec le niveau de 2019, après un recul lié, sans doute, aux effets de la crise sanitaire. Il est à noter que les petites communes se heurtent moins à ce problème (28 %), contrairement aux conseils départementaux et conseils régionaux (48 %) ou aux communes de 5 000 à 50 000 habitants (52 %).

L'évolution des pratiques de recrutement en cause

Caroline Lopinot explique qu'il y a deux facteurs à prendre en compte avant-même de regarder les chiffres. D'une part, les collectivités territoriales ne sont pas les seules à peiner dans le recrutement de candidats car le secteur privé souffre des mêmes difficultés. Et d'autre part, les pratiques de recrutement ont évolué. Pendant longtemps, les employeurs, privés comme publics, se plaçaient dans une logique d'offre : ils exprimaient leurs besoins et les candidats s'adaptaient à ces besoins. Aujourd'hui, la société a évolué et le rapport offre/demande a changé. Nous sommes actuellement dans une politique de *sourcing* : le principe est inversé. Les candidats prennent en charge leur parcours, se forment en dehors de l'entreprise grâce à un compte personnel de formation (CPF) et se font démarcher par des recruteurs intéressés. Ainsi, les entreprises, privées comme publiques, s'adaptent à l'offre du marché de candidats et voient leurs besoins évoluer en même temps que la société. Elles ne peuvent donc plus promettre de perspectives de forte évolution aux candidats, et ces derniers savent qu'ils auront au moins deux recruteurs différents au cours de leur vie professionnelle.

© www.shutterstock.com

L'impact de la crise sanitaire sur les jeunes

Cependant, la crise sanitaire estompe cette tendance d'individualisme chez les candidats. Si parmi les Français n'ayant jamais travaillé dans la fonction publique 72 % d'entre-eux ne l'envisagent toujours pas, 14 % des jeunes issus de la génération dite « Z » (les personnes nées entre 1995 et 2010) envisagent d'intégrer la fonction publique territoriale, selon le baromètre de la marque employeur au sein des collectivités locales 2021 de septembre 2021. Parmi les agents déjà en poste, 25 % ont intégré la fonction publique territoriale à la fin de leurs études, ce qui représente 8 points de plus que l'année précédente. Ces 8 points traduisent l'effet de la pandémie sur les jeunes en fin d'études.

© www.shutterstock.com

Améliorer l'attractivité des collectivités territoriales

Les postes sont particulièrement difficiles à pourvoir dans les métiers de la santé, de la petite enfance, des systèmes informatiques et des métiers techniques, selon le livre blanc de la marque employeur de *la Gazette des Communes* - Territoires et talents. Pourtant, 60 % de la population française (panel de 1 000 participants de tout âge, sexe, lieu de vie et activité professionnelle) ont une bonne image de la fonction publique territoriale, mais 47 % estiment malgré cela que les collectivités n'attachent pas suffisamment d'attention à leur image pour attirer des candidats.

Les collectivités territoriales disposent d'un potentiel d'attractivité sous-estimé pour *la Gazette des Communes*. Parmi les critères jugés les plus importants dans le cadre professionnel, les agents en poste répondent à 56 % leurs conditions de travail et à 41 % la diversité des missions. Critères qui reviennent aussi pour les candidats à la fonction publique territoriale, et que les collectivités offrent largement, puisque 75 % des agents territoriaux en poste sont satisfaits de travailler dans une collectivité locale. Il y a donc un travail à mener sur le concept de marque-employeur qui correspond à faire de la « publicité » sur ce que peut offrir une structure à ses salariés, ce que l'on pourrait appeler du « marketing RH ».

Pour recruter des candidats, faire face à la concurrence entre collectivités et secteur privé et fidéliser les agents en poste qui sont les premiers ambassadeurs, il est important de communiquer sur les métiers de la fonction publique territoriale, l'utilité des missions au service du bien commun, les projets de territoires, les valeurs de la fonction publique territoriale ou encore sur la qualité du travail des agents territoriaux.

Un point à améliorer : les candidats et agents soulignent l'importance de leur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Alors que le télétravail a progressé dans les collectivités territoriales compte tenu des confinements successifs, la flexibilité des modes de travail reste peu explorée : 15 % des collectivités proposent une souplesse dans l'aménagement du télétravail, et des dispositions comme la transformation des lieux de travail (4 %) ou la possibilité de travailler dans un tiers-lieu (2 % des réponses).

Un rapport sur l'attractivité des collectivités

Philippe Laurent, maire de Sceaux (92) et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, Mathilde Icard, directrice du centre de gestion du Nord, et Corinne Desforges, inspectrice générale de l'administration, se sont vus confier par Amélie de Montchalin une mission sur l'attractivité de la fonction publique territoriale. *« L'objectif est d'établir un état des lieux factuel de la situation, de préciser les déterminants de cette attractivité et de formuler toute recommandation de nature à l'améliorer »*. Leurs conclusions sont attendues pour le début du mois de décembre. ■

ZE... BONNES PRATIQUES TERRITORIALES

en partenariat avec TERRITORIAL zepros

Abonnez-vous gratuitement au journal : contact-collectivites@zepros.fr

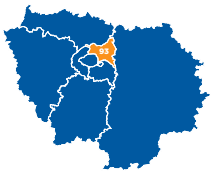

93 – EST ENSEMBLE

Une convention citoyenne locale pour le climat

Sur le modèle de la convention pour le climat, mise en place par le gouvernement en octobre 2019, l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble (93) a installé, le 18 septembre dernier, sa convention citoyenne locale pour le climat. Elle réunit durant six mois 100 habitants tirés au sort et représentatifs de la diversité du territoire. Objectif : proposer des mesures concrètes autour de cinq thématiques (se loger, se déplacer, se nourrir et consommer, travailler et produire et s'engager pour la transition). En pratique, ils se réunissent régulièrement avec parfois des intervenants (Atelier parisien d'urbanisme, Réseau action climat, Agence régionale de la biodiversité…). Pour leurs premiers pas, les habitants ont travaillé en quatre sous-groupes sur les thèmes de la convention et échangé sur la biodiversité, les changements climatiques ou la justice sociale. Avec l'identification des points bloquants et des actions à initier : changement des modes de consommation, exploitation des ressources et recyclage, extension de l'urbanisme, espèces menacées… À l'issue de tout ce travail, une série de propositions sera présentée et soumise au vote du conseil de territoire courant 2022.

Philippe Pottiée-Sperry

© Est Ensemble

La convention citoyenne réunit durant six mois 100 habitants tirés au sort et représentatifs de la diversité du territoire.

En savoir plus sur :
www.ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr

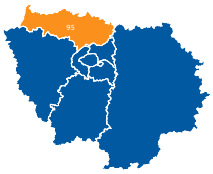

95 – ARGENTEUIL

Un portail dédié à l'emploi local

La ville d'Argenteuil (95) a lancé une plateforme sur l'emploi afin de faciliter le rapprochement entre candidats et entreprises du territoire. Créé avec la société SmartForum, le portail Emploi Argenteuil favorise le partage d'informations et la coordination des actions existantes. Dès son lancement, le 14 septembre dernier, 1 400 offres avaient été mises en ligne par une dizaine d'entreprises dans les secteurs de l'industrie, de la santé, du commerce, de la petite enfance ou du BTP. Par ailleurs, le portail permet aux entreprises et commerces de diffuser gratuitement leurs offres d'emploi et de consulter la CVthèque. Les candidats bénéficient aussi d'informations pratiques pour leurs démarches. Afin de faciliter la mise en relation, l'outil HelloCV permet de réaliser facilement un CV clair et efficace. Il suffit aux candidats de choisir un modèle et des couleurs avant de saisir leurs parcours et leurs expériences dans une interface simple et intuitive. Ensuite, CV Catcher analyse le CV pour proposer aux candidats les offres qui correspondent le mieux à leurs profils et compétences.

Philippe Pottiée-Sperry

© Ville d'Argenteuil

Grâce à des outils intuitifs et faciles à utiliser, la plateforme propose une solution pratique aux entreprises et aux candidats pour faciliter les recrutements.

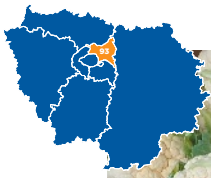

93 – MONTREUIL

Zéro plastique sur les marchés

L'opération « Zéro plastique sur les marchés alimentaires » vise à réduire la pollution à la source.

© Ville de Montreuil

Pour baisser la production de déchets à la source, Montreuil (93) a lancé l'opération « Zéro plastique sur les marchés alimentaires ». Malgré leur interdiction par la loi, ces sacs plastiques à usage unique continuent néanmoins d'envahir et de polluer souvent les trottoirs, les parcs, la cime des arbres… et les étals de nombreux commerces de plein vent. Si les pratiques sont difficiles à faire évoluer, la ville a proposé une alternative en lançant son opération, depuis mai dernier, avec l'EPT Est Ensemble, des associations et le délégataire de la gestion de ses marchés alimentaires. Elle vise à substituer progressivement tous les sachets et emballages plastiques par des sacs en papier et des cabas en tissus recyclés. Effectués par un Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT), avec une subvention municipale, ces derniers sont fabriqués à partir des vieux vêtements de travail des agents municipaux et des chutes de confection des masques anti-Covid-19.

Une dynamique vertueuse

Réduire les déchets polluants, lutter contre le tout-jetable, améliorer la propreté des marchés, développer les gestes éco-responsables, se mettre en conformité avec la réglementation sont autant d'objectifs de la démarche de Montreuil. Lancée au départ sur deux marchés, l'opération se généralise progressivement. Pour enclencher une dynamique vertueuse, le délégataire de la gestion des marchés, avec les maraîchers, a effectué une première distribution de « kits sacherie » de 50 000 sachets papier pour fruits et légumes, 10 000 sacs avec anse pour produits de bouche non fragiles, 29 000 pochettes pour poissons et produits de la mer et 35 000 pochettes pour boucheries, charcuteries et volaillers. Pour les clients, des cabas en tissus recyclés sont proposés. Par ailleurs, sur les marchés non alimentaires, l'amélioration du ramassage des emballages « blister plastique » passe par la pose, sur chaque étale, d'une corbeille de collecte spécifique.

Philippe Pottiée-Sperry

92 - CLAMART

Un vaste plan numérique pour les écoliers

La ville a distribué, fin septembre, des tablettes numériques à 800 élèves d'élémentaire.

© Ville de Clamart

Clamart (92) a lancé un plan numérique ambitieux pour l'éducation avec la remise, fin septembre, à 800 écoliers d'une tablette et de logiciels pédagogiques associés. C'est une première étape car d'ici la rentrée 2024, l'ensemble des 3 300 élèves d'élémentaire, les 180 enseignants et les 50 agents du périscolaire seront équipés d'une tablette numérique (4 000 au total). Par ailleurs, les douze écoles de la ville bénéficieront de nouvelles ressources pédagogiques numériques : 200 vidéoprojecteurs interactifs, 12 classes mobiles, 5 500 licences ENT (pour les élémentaires et les maternelles). L'objectif du plan est de développer l'acquisition des compétences numériques indispensables chez les plus jeunes. Doté d'un budget de 4,5 millions d'euros, le projet sur cinq ans est piloté par Seine-et-Yvelines Numérique, opérateur de services numériques mutualisés des collectivités des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Lancé en partenariat avec l'Éducation nationale, ce projet favorise également la continuité du parcours de l'élève en toutes circonstances, de la maternelle au collège. Autre atout fort : renforcer les relations dans la communauté éducative (enseignants, parents, élèves et ville).

Philippe Pottiée-Sperry

L'AMIF RÉUNIT LES ACTEURS CLÉS DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE FRANCILIENNE

François Dechy, Stephen Hervé et Jean-François Vigier, élus référents de la commission Développement économique, ont animé le 14 octobre cette table-ronde sur les dispositifs de l'État, des collectivités et des chambres consulaires pour la reprise. Au programme de cette deuxième édition : soutien à l'investissement, spécificité économique locale et communication efficace aux acteurs économiques.

Un état des lieux de la situation économique francilienne

Avec une prévision de 6 % de croissance du PIB pour 2021, les perspectives économiques de l'Ile-de-France pouvaient sembler au beau fixe. Pourtant, Pierre-Antoine Molina, secrétaire général aux politiques publiques (SGAPP) à la préfecture de région, a rappelé la spécificité du tissu économique francilien, fortement dépendant de sa spécialisation sectorielle. En effet, malgré ces bonnes perspectives, les secteurs de l'hôtellerie et de l'aéronautique ont une activité encore très inférieure à leur niveau d'avant crise.
En accord sur ce point, Hamida Rezeg, déléguée spéciale au tourisme et représentante de la Région, a appelé de ces vœux lors de ces Assises à la constitution d'un plan massif de communication pour préserver la région comme première destination touristique de France.

De nombreuses actions de soutien à l'économie...

Hamida Rezeg a poursuivi son propos en rappelant les dispositifs régionaux de relance. Alors que la moitié des entreprises franciliennes ont pu bénéficier d'au moins une aide régionale, des plans de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) ont été constitués pour relancer l'industrie (70 millions d'euros engagés) puis pour les faire croître (200 millions d'euros via le fonds d'investissement stratégique).
De son côté, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France (CCI-IDF) a expliqué s'être tout de suite mobilisée – grâce aux fonds européens – pour accompagner les chefs d'entreprise par des prestations entièrement gratuites. En pleine crise économique, la CCI-IDF recevait près de 1 500 sollicitations téléphoniques, allant de la simple question technique au besoin de soutien psychologique.
Les collectivités locales ont aussi pris les devants, à l'image de la communauté d'agglomération Paris-Saclay (91) qui a pleinement actionné le levier de la commande publique pour soutenir sa filière locale du bâtiment, tout en mettant en place une market place pour centraliser l'offre des commerçants.

...Mais des difficultés de communication aux bons interlocuteurs

Comment communiquer au mieux vers les acteurs concernés ? Soulignée à plusieurs reprises lors des échanges, la question des bons canaux d'information a été placée au centre des débats. Pour Christian Boyer, de la CCI-IDF, il est important de continuer à travailler en partenariat avec les collectivités, mais aussi de se rendre physiquement chez les commerçants pour créer et entretenir ces liens.

© www.shutterstock.com

Tirer les enseignements de la crise économique, sociale et sanitaire

Concluant une session riche d'idées et de débats, les référents de la commission ont présenté aux participants le nouveau guichet de l'AMIF, pour répondre aux interrogations des élus sur les actions de relance et les rediriger vers les bons interlocuteurs. ■

Pour en bénéficier, une seule adresse :
relanceeco.maire.idf@amif.asso.fr

ENTRETIEN AVEC **MICHEL OFFERLÉ**

professeur émérite de sociologie politique à l'École Normale Supérieure (ENS)

Michel Offerlé s'est interrogé dans son dernier livre sur « ce qu'un patron peut faire », en rapport notamment avec les pouvoirs politiques. Il a également rédigé une tribune dans le journal *Le Monde* pour expliquer les difficultés des entreprises à peser politiquement et à porter d'une seule voix leur intérêt.

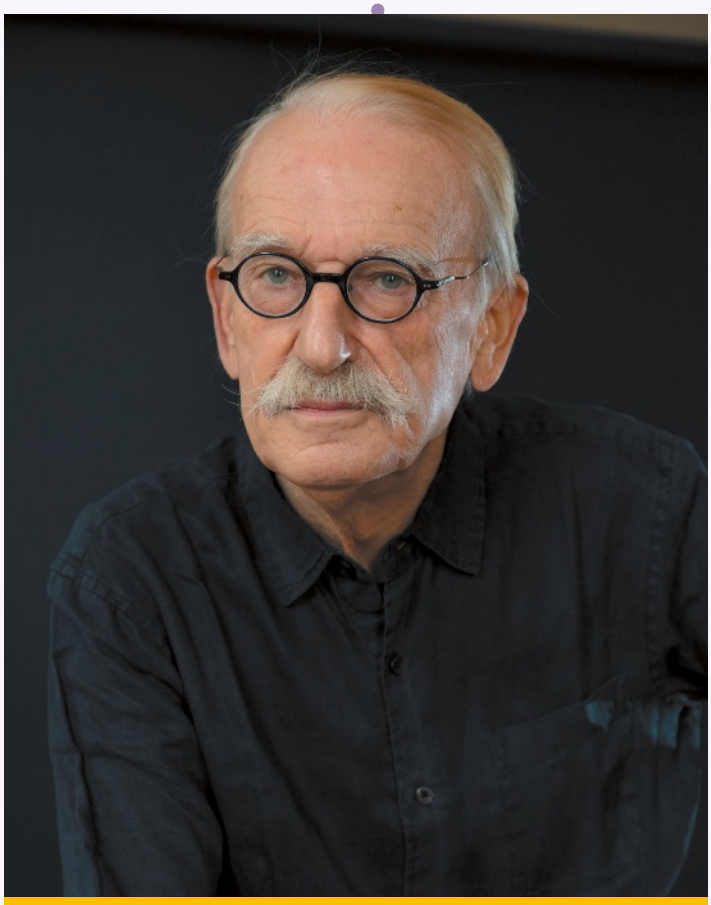

© Francesca Mantovani - Éditions Gallimard

Michel Offerlé a publié un ouvrage sur l'histoire du Medef en 2013 : *Les patrons des patrons.* (O.Jacob). Il a dirigé en 2017 un livre d'entretiens sur le métier de patron, *Patrons en France* (La Découverte). Son dernier ouvrage porte sur les patrons et la politique, *Ce qu'un patron peut faire. Une sociologie des mondes patronaux.* (Gallimard, 2021).

Il publie en novembre 2021, avec Julien Fretel : *Écrire au Président, Enquête sur le guichet de l'Elysée.* (La Découverte).

Quelles sont les raisons principales à ces difficultés ? Existe-t-il, malgré les efforts des élus et des pouvoirs publics à préserver le tissu économique local, des « oubliés » de la relance ?

La première difficulté tient à l'extrême hétérogénéité des mondes patronaux qui n'ont ni les mêmes intérêts ni les mêmes ressources : du point de vue des revenus, du patrimoine, des diplômes, de la « capacité à s'en sortir ». C'est ce que je développe dans cet ouvrage paru. Et la pandémie permet de visualiser, comme sous une loupe, ces inégalités.

J'ai pu écrire une postface sur ce point en travaillant sur les nombreux témoignages qui ont pu être recueillis, en m'interrogeant sur les silences patronaux, et en suivant des commerçants, notamment une coiffeuse. Comme le montrent les courriers adressés au Président de la République sur lesquels j'ai travaillé, il y a bien des formes de détresse patronale notamment chez des tout petits patrons, précaires du patronat ou entrepreneurs par nécessité, qui sont loin des centres de décision et des sources d'information.

Même des commerçants aguerris ont du mal à se retrouver dans les dédales des formalités administratives et des guichets à la porte desquels il faut frapper. Utiliser les services d'un comptable peut paraître trop onéreux pour un résultat trop incertain. Il faudrait aussi revenir sur les rapports que peuvent entretenir les petits entrepreneurs avec

leurs banquiers, frileux sinon hostiles selon eux (les réclamations, plaintes voire insultes pullulent dans le courrier au chef de l'État) et avec les assureurs….

Au cœur des assises de la relance économique, plusieurs élus locaux ont exprimé leurs difficultés à maintenir des liens forts entre collectivités et entreprises locales. Comment expliquez-vous cette difficulté à agir collectivement ?

Toute entreprise est collective, sciemment ou non. Une TPE ou une PME engage une maisonnée. On commence à parler des femmes patronnes encore minoritaires, il faut aussi parler des femmes de patrons, longtemps ignorées.

Elles sont aujourd'hui bien souvent indispensables, qu'elles travaillent dans l'entreprise tout en assurant aussi la charge mentale de la famille ou qu'elles équilibrent les risques par un travail salarié extérieur. Dans les enquêtes, on parle peu des capitaux autres qu'économiques pour comprendre la réussite d'une entreprise.

La formation (initiale et continue) des chefs d'entreprise est à prendre en compte ; comme est à souligner ce que peut apporter en termes de relations sociales les multiples engagements, plus ou moins militants, plus ou moins consuméristes qui peuvent être pratiqués dans des clubs, syndicats ou groupes de réflexion patronale.

Or, l'adhésion et la participation aux organisations et clubs patronaux sont très minoritaires. Certes, les chambres de métiers et de commerce proposent de nombreux services, mais qui ne sont lisibles et utilisables que par une petite partie du monde patronal. Et l'action collective publicisée, souvent mal vue par les organisations représentatives et stigmatisée comme poujadiste, a tourné court (manifestations, appel à la désobéissance civile).

Comment expliquer également - avec les aides de l'État et des collectivités - que certaines aides ne soient pas sollicitées ?

J'ai suivi les dispositifs, filets de sauvetage et les multiples aides qui ont pu être offerts *in abstracto* à tous les chefs d'entreprise. Le « quoi qu'il en coûte » a sans doute déployé des matelas de protection très conséquents. Mais, j'ai entendu deux mots répétés fréquemment dans ces mondes petits patronaux : « la tête dans le guidon » et « l'homme-orchestre ». Quand on est dans le guidon et que l'on veut tout orchestrer, il est parfois très difficile d'accéder à ces dispositifs, peut-être bien conçus mais insuffisamment appropriés, par les intéressés. Prendre du temps pour sortir de l'entreprise peut paraître comme un luxe.

Il faudrait des études fines sur les processus d'information, d'accès, de consommation et d'appropriation de ces offres de politiques publiques, locales et nationales. Il y a peu de recherches sociologiques sur ces questions, car l'étude de ce monde est encore un terrain assez largement en friche du point de vue de la sociologie et de la science politique.

Derrière les chiffres – positifs – de la relance économique, beaucoup de patrons se sont investis sans compter pour maintenir à flot leurs entreprises. Considèrent-ils avoir été suffisamment reconnus pour leurs actions ?

Le discours que m'ont tenu les chefs d'entreprise que j'ai rencontrés depuis plus de 10 ans, c'est la fierté, la satisfaction de réussir matériellement, de réaliser d'être « pris » par son entreprise et son produit, au point de s'y perdre. Mais c'est aussi ce sentiment diffus ou explicite de n'être pas reconnus, d'être environnés de mauvais génies, parmi lesquels les salariés, les administrations, voire très souvent les grandes entreprises qui ne jouent pas le même jeu qu'eux du point de vue fiscal ou du respect des fournisseurs.

Un sentiment qu'il faut examiner avec précaution. Il y a sans doute, plus en France qu'ailleurs, un air du temps hostile aux grandes entreprises, mais le jugement commun sur les TPE-PME est beaucoup plus nuancé et mériterait de plus longs développements. ■

RENCONTRE DES PARLEMENTAIRES ET MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Pour un renforcement des liens entre élus locaux et nationaux

Depuis 30 ans, l'AMIF représente les intérêts des communes de la Région capitale auprès notamment des institutions publiques. Avec la fin du cumul des mandats, les liens entre élus locaux et parlementaires se sont distendus.

En effet, les parlementaires n'occupant plus de mandats d'exécutifs locaux, ils n'ont plus le mêmes liens avec le territoire au quotidien. Pour certains, cela induit davantage d'éloignement et plus de difficultés pour mesurer les conséquences concrètes des lois sur les territoires. Pour d'autres, cela nécessite de redoubler d'efforts pour rester au contact et percevoir les répercussions de chaque loi.

Ces effets peuvent être de plusieurs ordres : opérationnels, organisationnels, financiers, humains... Ainsi, les différentes lois de décentralisation, les lois de finances, les lois relatives à la transition écologique, à l'aménagement du territoire par exemple, mais aussi les différentes réglementations ou normes qui en découlent ont des effets majeurs sur l'action publique locale.

De la même manière, les élus locaux sont confrontés, dans l'exercice de leur mandat, à des difficultés liées à des contraintes législatives, normatives ou réglementaires. Ils peuvent par ailleurs, du fait de leur proximité quotidienne avec les habitants, les entreprises, les acteurs de leur territoire et de leurs actions très concrètes sur la vie publique, être porteurs de propositions d'évolutions législatives ou réglementaires. Les élus locaux n'ont cependant pas toujours la possibilité ou le temps de partager leurs expériences et idées avec leurs parlementaires.

© www.shutterstock.com

© AMIF

© AMIF

Afin d'être plus efficaces dans la défense des intérêts des élus locaux et parce que la prise en compte de la gestion locale est nécessaire à la bonne mise en œuvre des politiques publiques dans nos territoires, l'AMIF a souhaité recréer un espace de dialogue resserré entre élus locaux et nationaux.

Ainsi, Luc Carvounas, maire d'Alfortville (94) et secrétaire général de l'AMIF, est également en charge des relations avec le Parlement pour notre association.

Dans le cadre de la précédente édition du Salon de l'AMIF, s'est tenue la première « Rencontre des parlementaires et maires franciliens », pilotée par Luc Carvounas. Lors de ce temps d'échange privilégié, les élus locaux et nationaux ont pu débattre sur l'actualité parlementaire, ainsi que sur les prochains enjeux des débats législatifs.

Projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique, la décentralisation, le projet de loi de finances 2021

À cette occasion, les élus ont pu évoquer l'impact des réformes en cours et à venir sur les politiques locales avec Marta de Cidrac, sénatrice des Yvelines (78), rapporteure du projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience, Jocelyne Guidez, sénatrice de l'Essonne (91), Hervé Marseille, sénateur des Hauts-de-Seine (92), et Philippe Laurent, maire de Sceaux (92) et membre du comité des Finances Locales.

Les élus locaux et nationaux ont pu faire état de difficultés liées à la fin du cumul des mandats, constatant que compte tenu de leurs obligations respectives, ils n'avaient pas toujours le temps ou la possibilité d'échanger sur les contraintes et propositions des uns et des autres. Cela s'est notamment fait ressentir lors de la crise covid où les élus locaux, en première ligne dans la gestion de la crise, auraient pu porter une parole encore plus concrète dans les débats parlementaires.

Cette rencontre a permis de réfléchir ensemble à la manière d'améliorer les liens entre les parlementaires qui légifèrent et les élus locaux qui appliquent les politiques publiques votées au parlement.

De premiers riches échanges qui seront suivis d'une prochaine rencontre entre maires et parlementaires, le 20 janvier matin prochain, au Sénat. Maires et parlementaires pourront alors échanger sur le *Manifeste pour une nouvelle et véritable décentralisation* porté par l'AMIF, les impacts du projet de loi de finances pour 2022 sur les budgets locaux, mais aussi plus largement des sujets d'actualité liés aux collectivités. ■

© AMIF

AGENDA 2021 - 2022 / COMMISSIONS

CULTURE ET PATRIMOINE

Référents : Arnaud PERICARD, maire de Saint-Germain-en-Laye (78) et **Annie TISSIER,** adjointe au maire de Flagy (77).

- **Séance 7 - Jeudi 20 janvier à 14h30**
  Enseignement et pratique musicale dans les collectivités.
- **Séance 8 - Jeudi 12 mai à 14h30**
  Résidences d'artistes et tiers-lieux : soutenir l'attractivité culturelle du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Référents : François DECHY, maire de Romainville (93) et **Jean-François VIGIER,** maire de Bures-sur-Yvette (91).

- **Séance 7 - Jeudi 13 janvier à 10h**
  Restauration : quel avenir post-covid pour les restaurants de son territoire : aides et mutations du secteur ?
- **Séance 8 - Jeudi 17 mars à 10h**
  Comment accompagner la reconquête industrielle sur son territoire ?

FINANCES, FISCALITÉS

Référents : Romain COLAS, maire de Boussy-Saint-Antoine (91) et **Sophie MERCHAT,** adjointe au maire d'Enghien-les-Bains (95).

- **Séance 10 - Mardi 25 janvier à 14h**
  Rendre les achats publics plus responsables.
- **Séance 11 - Mardi 15 mars à 14h**
  Les quotients familiaux : comment revoir sa politique des quotients familiaux pour la facturation des services ?

ÉDUCATION

Référents : Lionel BENHAROUS, maire des Lilas (93), **Marie-Line PICHERY,** maire de Savigny-le-Temple (77) et **Chantal BRAULT,** adjointe au maire de Sceaux (92).

- **Séance 6 - Jeudi 13 janvier à 15h**
  Favoriser l'égalité des chances.
- **Séance 7 - Jeudi 17 mars à 15h**
  Développer les activités sportives en milieu scolaire.

DÉMOCRATIE LOCALE

Référents : Éric BERDOATI, maire de Saint-Cloud (92), **Hervé CHARNALLET,** maire d'Orgeval (78) et **Anne GBIORCZYK,** maire de Bailly-Romainvilliers (77).

- **Séance 7 - Vendredi 28 janvier à 10h**
  Comment faire du tissu associatif un levier pour régénérer la démocratie locale ?
- **Séance 8 - Vendredi 11 mars à 10h**
  Comment stimuler l'intelligence collective au service de la démocratie locale ?

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Référentes : Madeline DA SILVA, adjointe au maire des Lilas (93) et **Marie-Pierre BADRÉ,** adjointe au maire de Couilly-Pont-aux Dames (77).

- **Séance 7 - Lundi 14 février à 10h**
  Réaliser une communication dans sa ville qui prémunit/déconstruit les stéréotypes de genre.
- **Séance 8 - Lundi 4 avril à 10h**
  Le Budget Intégrant l'Égalité (BIE).

LOGEMENT

Référents : James CHERON, maire de Montereau-Fault-Yonne (77) et **Yann DUBOSC,** maire de Bussy-Saint-Georges (77).

- **Séance 5 - Mardi 1er février à 10h**
  Devenir démonstrateur de la ville durable : l'appel à manifestation d'intérêt pour des projets innovants dotés d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale, à l'échelle de l'îlot ou du quartier.
- **Séance 6 - Lundi 16 mai (journée)**
  Visite de site d'un projet de rénovation énergétique avec des matériaux biosourcés.
  Séance commune avec la Commission Transition écologique.

Visites de sites

En dehors des visites de sites, les commissions se déroulent en format distanciel.

Agenda

MOBILITÉS

Référents : Monique BOURDIER, maire de Bouleurs (77), **Jean-Baptiste HAMONIC,** maire de Villepreux (78) et **Grégoire de LASTEYRIE,** maire de Palaiseau (91).

- **Séance 6 - Mardi 15 février à 14h**
  La prévention des violences dans les transports collectifs terrestres : quel rôle des élus locaux ? Aménagement, éclairage, descente à la demande...
  Séance commune avec la Commission Prévention, Sécurité.
- **Séance 7 - Mardi 5 avril à 14h**
  Comment mieux exploiter les voies navigables franciliennes ?

PRÉVENTION, SÉCURITÉ

Référents : Dominique BAILLY, maire de Vaujours (93), **Hervé GICQUEL,** maire de Charenton-le-Pont (94) et **Brice RABASTE,** maire de Chelles (77).

- **Séance 7 - Mardi 15 février à 14h**
  La prévention des violences dans les transports collectifs terrestres : quel rôle des élus locaux ? Aménagement, éclairage, descente à la demande...
  Séance commune avec la Commission Mobilités.
- **Séance 8 - Vendredi 25 mars à 14h**
  Sécurité cycliste et piétonne : composer avec les nouveaux modes de mobilités.

SPORTS

Référent : Raphaël PRACA, adjoint au maire du Pecq (78).

- **Séance 9 - Vendredi 18 mars à 10h**
  Les relations entre les associations et les villes.
- **Séance 10 - Mardi 10 mai (après-midi)**
  Promouvoir le sport santé - Visite d'une maison labellisée « Sport santé » en Ile-de-France
  Séance commune avec la Commission Santé.

NUMÉRIQUE

Référents : Eddie AÏT, maire de Carrières-sous-Poissy (78), **Dominique TURPIN,** maire de Nézel (78) et **Christophe IPPOLITO,** adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94).

- **Séance 8 - Mardi 1er février à 9h**
  La cybersécurité
- **Séance 9 - Mardi 5 avril à 9h**
  La smart-city au service de la transition écologique : objets connectés et plateforme de supervision.
  Visite de site à Saint-Quentin-en-Yvelines.

SANTÉ & SOLIDARITÉS

Référents : Marc GIROUD, maire de Vallangoujard (95), **Ludovic TORO,** maire de Coubron (93) et **Véronique GARNIER,** adjointe au maire de Croissy-sur-Seine (78).

- **Séance 7 - Jeudi 10 février à 14h**
  Comment planifier / gérer la santé, notamment environnementale, au niveau local ? (Contrats Locaux de Santé, Projets Locaux de Santé...).
- **Séance 8 - Jeudi 10 mars à 14h**
  Le rôle des communes dans le « bien-vieillir » : comment valoriser la place des seniors dans la vie communale et préserver leur autonomie ?
- **Séance 9 - Mardi 10 mai (après-midi)**
  Promouvoir l'attractivité sportive pour la santé : visite d'une maison labellisée « Sport Santé » en Ile-de-France.
  Séance commune avec la Commission Sports.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Référents : Rolin CRANOLY, maire de Gagny (93), **Didier GUEVEL,** maire du Plessis-Gassot (95) et **Julien JABOUIN,** adjoint au maire de Cachan (94).

- **Séance 5 - Mercredi 16 février à 16h**
  L'école comme levier d'éducation à la transition écologique.
- **Séance 6 - Lundi 16 mai (journée)**
  Visite de site d'un projet de rénovation énergétique avec des matériaux biosourcés.
  Séance commune avec la Commission Logement.

Afin que l'AMIF puisse vous faire parvenir les documents préparatoires et le lien de la visioconférence en amont de la réunion, n'oubliez pas de vous inscrire aux événements de l'AMIF via le lien suivant : ***https://urlz.fr/gnBu*** ou via notre site internet ***www.amif.asso.fr/agenda***

amif.asso.fr

RETOUR SUR
LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Culture
Le point sur la situation du secteur culturel

Soucieuse de trouver des solutions pour soutenir localement les acteurs culturels, la commission Culture et patrimoine s'est réunie début octobre autour des élus référents Arnaud Péricard, maire de Saint-Germain-en-Laye (78), et Annie Tissier, adjointe au maire de Flagy (77), qui avaient convié pour l'occasion Laurent Roturier et Carole Spada, respectivement directeur régional et directrice régionale adjointe des affaires culturelles (DRAC).

Les élus et la DRAC ont souligné que l'Ile-de-France a connu un bel été culturel grâce au succès des manifestations en plein air. Néanmoins, il est plus difficile pour les lieux culturels de faire revenir le public en salle. Les abonnements, qui constituent une ressource centrale pour leur équilibre économique, peinent à retrouver leur niveau d'avant crise, les spectateurs préférant prendre leurs places au dernier moment. Les cinémas connaissent quant à eux une baisse de fréquentation de l'ordre de 30%, voire plus dans le cas des salles d'arts et d'essai. Au-delà des questions d'ordre sanitaire, la crise semble avoir modifié les usages des spectateurs. Dès lors, une réflexion sur l'évolution des pratiques des publics paraît quasiment incontournable.

Numérique
Financer la transformation numérique des collectivités locales

Comment financer sa dématérialisation de demande d'urbanisme, son dispositif de cybersécurité ou encore son service public numérique… Ce sont à ces questions qu'ont répondu les derniers intervenants de la commission Numérique de l'AMIF.

Antoine Michon, conseiller numérique de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a ainsi rappelé les dispositifs consacrés par les 88 millions d'euros du Plan de relance du fonds de transformation numérique des collectivités. Avec l'objectif d'accélérer ce processus, de favoriser l'émergence de service en ligne et de mutualiser toutes ces initiatives, il a été présenté en exemple d'action concrète le déploiement d'une application mobile dans l'Aisne, permettant aux habitants de géolocaliser l'ensemble de leurs services publics de proximité.

Rappelant les objectifs de la loi ELAN pour 2022 en matière de dématérialisation des instructions d'urbanisme, Vincent Montrieux du ministère de la Transition écologique a, quant à lui, présenté en détails les modalités de financement et les grands principes de la demande de subvention, dont les financements se clôturent le 31 janvier 2022.

Sécurité
La sécurité et la tranquillité des logements sociaux

La co-construction de la sécurité et de la tranquillité publiques, par les pouvoirs publics et les bailleurs sociaux, est un enjeu majeur pour de nombreux parcs sociaux,

Commission Prévention, sécurité du 8 octobre.

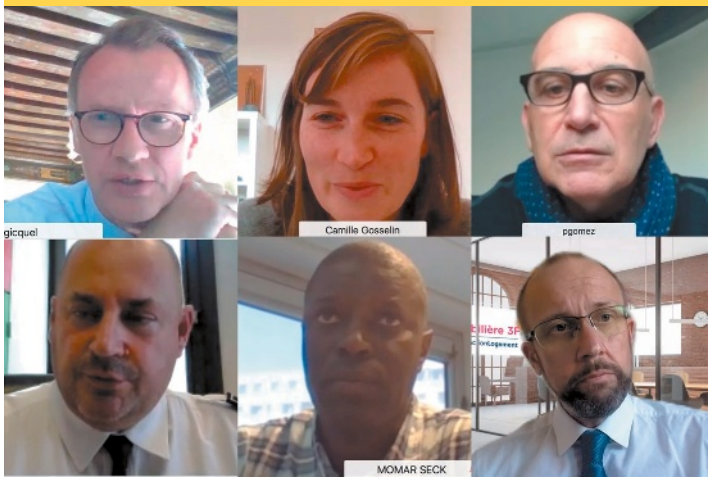

© AMIF

comme l'a rappelé en début de séance Hervé Gicquel, maire de Charenton-le-Pont (94) et élu référent de la commission Prévention, sécurité.

L'Institut Paris Région (IPR) a ainsi présenté les résultats d'une enquête menée auprès des bailleurs sur leurs actions contre ce sentiment d'insécurité des habitants. En se dotant de référents sûretés, ces organismes agissent au plus près du terrain par des actions de prévention, consistant notamment en la sécurisation d'espaces communs, au déploiement de services de médiation ou d'équipes mobiles pour la tranquillité résidentielle.

Plusieurs partenariats ont, d'autre part, émergé ces dernières années avec les services de police et de la justice. L'intérêt grandissant pour ces actions concertées s'explique notamment par leur rapidité d'exécution. La transmission des vidéo-surveillances et des informations directement aux services de police permet d'éviter des procédures longues et contentieuses, comme l'a précisé Frédéric Laissy, chef d'état-major à la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Val-d'Oise.

Néanmoins, ces conventions, fortement plébiscitées par les bailleurs, nécessitent malgré tout d'être continuellement animées, comme l'a rappelé Philippe Gomez pour l'Union Sociale pour l'Habitat.

Égalité femmes/hommes

Lutter contre le cyberharcèlement chez les jeunes

Les élues référentes, Marie-Pierre Badré, adjointe au maire de Couilly-Pont-aux-Dames (77), et Madeline Da Silva, adjointe au maire des Lilas (93), ont tenu à travailler sur la question du cyberharcèlement chez les jeunes. D'après une grande enquête menée par le Centre Hubertine Auclert, représenté par Aurélie Latoures, 20 % des jeunes filles et 13 % des garçons ont rapporté des insultes en ligne sur leur apparence physique. L'utilisation accrue des nouvelles technologies de communication, et ce de plus en plus jeune, se traduit par de nouvelles violences, comme la publication de photos et vidéos intimes envoyées sous la contrainte. Samuel Comblez, directeur des opérations à l'association E-enfance, a informé les élus de l'existence d'une ligne téléphonique d'écoute à destination des jeunes victimes de violences numériques : le 3018.

Enfin, Béatrice Beloqui, adjointe au maire de Massy (91), a présenté différentes mesures mises en place par la commune pour lutter contre le cyberharcèlement : campagnes de

Commission Égalité femmes-hommes du 8 octobre.

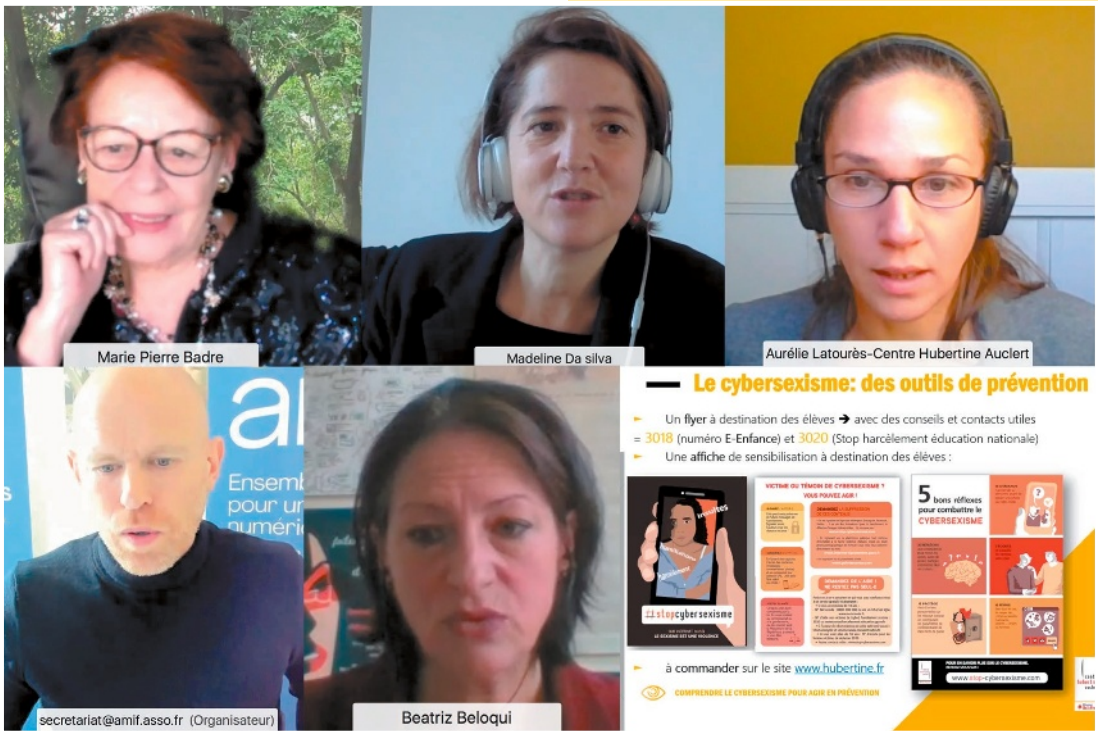

© AMIF

prévention dans les établissements en lien avec le Centre Hubertine Auclert et le Rectorat, journée spécialement consacrée au sujet organisée en juillet 2020, mise en place de Cafés des parents pour traiter ce type de sujets…

D'autres ressources existent, tels que le numéro anti-harcèlement 30 20 géré par l'Éducation nationale et le site internet stopcybersexisme.com.

Transition écologique

Analyser les déplacements franciliens à l'aune du développement du télétravail

La crise sanitaire a précipité le basculement du monde professionnel dans le télétravail. Plus d'un quart des actifs y a désormais recours au moins une fois par semaine. Des effets immédiats se sont fait ressentir tant sur les nouvelles habitudes de travail que sur la fréquentation des transports en commun et l'usage de la voiture. Les élus référents de la commission Mobilités ont donc trouvé opportun d'ouvrir le dialogue sur ce sujet. À cette occasion, Patricia Pelloux et Pauline Chazal de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) ont notamment souligné l'impact significatif que le travail à distance régulier pourrait avoir sur la désaturation des réseaux de transports collectifs et du boulevard périphérique. Transilien SNCF a aussi participé aux échanges par l'intermédiaire de Yann Monod, directeur marketing, qui a présenté aux élus les effets du télétravail sur la fréquentation du Transilien. Toutefois, la pérennisation de cette pratique ne pourra, selon lui, effacer les effets de concentration aux heures de pointe. Catherine Priol, responsable de la valorisation commerciale et immobilière de la SNCF, a quant à elle exposé un projet ambitieux de transformation des gares de maillage territorial en lieux de vie tournés vers le territoire.

Développer le fret ferroviaire : un enjeu écologique majeur

La loi climat et résilience, adoptée par le Parlement en juillet 2021, prévoit le doublement de la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030. Cette hausse devrait permettre de répondre, en partie, aux enjeux de la transition écologique dans la mesure où la voie ferrée est 17 fois moins polluante que les transports en avion et en camion combinés. Partant de ce postulat, les élus référents de la commission Transition écologique ont souhaité organiser une séance de travail sur les implications de la loi. Comme l'a exposé Didier Lourdain, conseiller à la direction générale Ile-de-France SNCF Réseau, une volonté politique forte de l'Etat et des collectivités est nécessaire pour développer massivement cette alternative. C'est également en ce sens qu'est intervenu Paul Weick, directeur adjoint de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France, en proposant que l'Etat et la Région lancent un observatoire régional du fret et de la logistique afin d'organiser des flux plus durables. Le président d'Euro Carex a aussi participé à la discussion, déplorant que son projet d'utilisation des lignes TGV pour le fret pendant les heures creuses n'ait toujours pas été validé par l'État.

Commission Transition écologique du 22 septembre.

© AMIF

Sports

Une commission Sports sous le signe de la reprise des activités des clubs

La commission Sports a tenu à ouvrir ses travaux de l'année scolaire par une séance dédiée à la rentrée sportive. Raphaël Praca, élu référent de la commission et adjoint au maire du Pecq (78), a reçu Éric Quenault, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), Évelyne Ciriegi et Christian Auger, respectivement présidente et vice-président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Ile-de-France, Christelle Breton, responsable de projets, et Antoine Fontaine, juriste à la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO).

Les échanges, très riches, ont porté sur les difficultés rencontrées par les associations en ce début d'année scolaire, notamment en matière de mobilisation des bénévoles et de fidélisation des adhérents. La question du déploiement du Pass'Sport, nouvelle aide de l'État de 50 € par enfant à destination des familles éligibles à certaines aides sociales (telle l'allocation de rentrée scolaire), a également été abordée. Son démarrage a été jugé timide par plusieurs participants. Enfin, la DRAJES a confirmé que, dans le cadre du plan de relance, l'Agence nationale du sport (ANS) s'était vue attribuer une enveloppe de plus d'un million d'euros pour aider les clubs en difficulté financière.

Rénovation des équipements sportifs vieillissants : les leviers existants

La commission Sports s'est de nouveau réunie en octobre pour se pencher sur les leviers mobilisables par les collectivités pour rénover leurs équipements sportifs vieillissants. À ce titre, Valérie Saplana, responsable du service « équipements sportifs » de l'Agence nationale du sport (ANS), a présenté six dispositifs gérés au niveau national et territorial dont peuvent bénéficier les collectivités pour financer la construction ou la rénovation de leurs équipements. L'institut régional de développement du sport (IRDS), par l'intermédiaire de Nicolas Corne-Viney, chargé de mission, a présenté un état des lieux des équipements aquatiques en Ile-de-France, dont une grande partie ont été construits dans les années 1970 et nécessitent aujourd'hui d'importants travaux de rénovation. Enfin, Thomas Letullier, directeur général des services de la communauté de communes de Moret Seine et Loing (77), a présenté deux projets récents de rénovation de piscines sur le territoire.

Démocratie locale

La commission Démocratie locale se penche sur les enquêtes publiques

Afin de réfléchir aux leviers permettant aux citoyens de mieux s'approprier ce processus de consultation, les élus référents Éric Berdoati, maire de Saint-Cloud (92), Hervé Charnallet, maire d'Orgeval (78), et Anne Gbiorczyk, maire de Bailly-Romainvilliers (77), ont reçu Jean-Pierre Chaulet, commissaire enquêteur et vice-président de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE), Géraldine Geoffroy et Géraldine Bertaud du Centre d'Études et d'expertise, sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

Il est possible de lancer une démarche de concertation avec les habitants en amont de l'enquête publique, de manière à lui permettre de s'approprier pleinement le projet et éventuellement d'en revoir les contours. À ce titre, le CEREMA a présenté un exemple éloquent : celui de la concertation menée à Angers, autour d'un projet de ligne de tramway. Néanmoins, l'enquête publique, qui porte sur un projet abouti et finalisé, demeure très importante dans la mesure où elle permet souvent d'améliorer le projet et, *in fine,* de le faire mieux correspondre aux attentes des citoyens. Les communes ont un vrai rôle à jouer pour informer les citoyens de la procédure de l'enquête publique et les encourager à s'en saisir. ■

© AMIF

Commission Démocratie locale du 1er octobre.

RETOUR SUR **LES GROUPES DE TRAVAIL**

Améliorer l'accès aux soins et à la vaccination dans les quartiers populaires

Le groupe de travail Politique de la ville, piloté par Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers (92) et vice-président de l'AMIF en charge de ce sujet, a auditionné en septembre Luc Ginot, directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France. Les élus ont échangé sur la surmortalité dans les quartiers populaires, avant tout liée aux mécanismes sociaux qui y prédominent (pauvreté, logements exigus, emplois de deuxième ligne…). Le cumul de ces facteurs sociaux aggrave les inégalités, y compris dans l'appropriation de la vaccination. Aussi, les élus ont souligné la nécessité de développer davantage de dispositifs pour « aller vers » les habitants des quartiers populaires, sans quoi nous risquerions d'assister à une sortie de crise à deux vitesses, plus lente dans les quartiers en politique de la ville (QPV). Une discussion a également eu lieu sur la prise en charge de la santé mentale, dont les problématiques se trouvent amplifiées par les confinements successifs. La plateforme « Psy Ile-de-France » a bien fonctionné tout au long de la crise, avec une moyenne de 1 000 appels par mois. De plus, des postes supplémentaires ont été créés dans les maisons des jeunes pour répondre à l'augmentation de la demande de soins de la part des adolescents. Un renforcement des moyens en pédopsychiatrie et pédopsychologie est également prévu, avec une enveloppe complémentaire de 2 millions d'euros fléchés sur 6 mois pour la création de postes dans les centres médico-psychologiques (CMP).

Faire de l'éducation prioritaire un vrai levier de réduction des inégalités

En octobre, le groupe de travail Politique de la ville s'est penché sur l'éducation prioritaire en Ile-de-France et a reçu Sylvie Charrière, députée de Seine-Saint-Denis et présidente du comité d'orientation et d'évaluation des Cités éducatives, ainsi que Marc Douaire, président de l'observation des zones prioritaires.

© AMIF

Réunion du groupe de travail Politique de la ville du 6 octobre 2021.

Sylvie Charrière est revenue sur l'ambition des Cités éducatives de lutter contre les silos pour faire en sorte que l'école travaille pleinement en lien avec son territoire. Dans les quartiers difficiles, notamment dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+), il est important de renforcer les prises en charge éducatives de la naissance jusqu'à 25 ans. L'Éducation nationale, les services déconcentrés d'État et les communes sont les acteurs incontournables de ce dispositif. D'autres peuvent y être associés, à l'image des Caisses d'allocation familiales, des crèches… Marc Douaire a, quant à lui, souligné la nécessité de stabiliser dans le temps la politique d'éducation prioritaire, indépendamment des alternances politiques nationales. Selon lui, la suppression des REP, prévue pour la rentrée 2022 au profit de contrats locaux, occulte la dimension sociale de l'éducation prioritaire alors que la crise sanitaire a aggravé les inégalités. ■

Le statut de l'élu local-salarié

La troisième séance du groupe de travail Statut de l'élu aura lieu le mercredi 12 janvier de 14h à 15h30. Elle abordera les bonnes pratiques des entreprises pour la reconnaissance du statut de salarié-élu local. Elle se focalisera, entre autres, sur les évolutions législatives de ces 5 dernières années et sur les formes de protection octroyées aux élus-salariés. Il est possible de s'inscrire à cette séance via le site internet de l'AMIF.

VOYAGE D'ÉTUDE DE L'AMIF
MARSEILLE, MÉTROPOLE EN PLEIN ESSOR

Quelques jours après la visite du Président de la République à Marseille, une délégation de l'AMIF s'est rendue à la cité phocéenne pour le traditionnel voyage d'étude annuel. Du 20 au 22 octobre, les participants ont pu découvrir les enjeux de cette ville en plein essor, entre rénovation urbaine, mutations institutionnelles et innovations.

Vue panoramique du port de Marseille et du Mucem, prise du Pharo.

© Mathieu Delmestre

Ce sont d'autres facettes que les problèmes de sécurité ou les atouts touristiques de la ville, qu'ont pu découvrir les élus et partenaires de l'AMIF au cours de ce déplacement. Enjeux métropolitains, innovations technologiques, rénovation urbaine, mutations économiques et sociales, prise en compte de l'urgence environnementale… Les participants sont allés au cœur des problématiques rencontrées par cette ville en pleine transformation, mais ont aussi pu découvrir comment tous les acteurs, État, Métropole, Ville et partenaires travaillaient à construire la ville de demain.

Accueil au Pharo par la Ville de Marseille

À l'arrivée de la délégation, Laurent Lahrdit, adjoint au maire délégué à l'économie et l'attractivité économique et Olivia Fortin, adjointe au maire en charge de la modernisation de l'administration, de la transparence et de la coproduction de l'action publique ont présenté les priorités de l'équipe municipale pour transformer « Marseille ville en friches ». Les enjeux auxquels ils doivent répondre sont nombreux : rénovation urbaine, relations avec le port, questions institutionnelles (dont les relations avec la Métropole), modernisation de l'action publique, politique culturelle et touristique, relance… Les évolutions à venir vont être structurantes pour demain notamment avec la création d'une société publique d'intérêt national pour les écoles (État-Ville) et du groupement d'intérêt public pour les transports (État-Métropole).

Bruno Cagnol, président du Top 20, a presenté cette association qui fédère les décideurs des 53 grandes entreprises de la métropole Aix-Marseille Provence réalisant chacune plus de 100 miiions d'euros de chiffre d'affaires.

© Mathieu Delmestre

Arrivée de la délégation de l'AMIF à Marseille.

© Mathieu Delmestre

Les docks, fer de lance du projet de rénovation Euromediterannée

Pour la première visite, un premier groupe est parti à la découverte des docks de Marseille. Conçus par l'architecte Gustave Desplaces, les docks ont vu le jour en 1864 afin de stocker 150 000 tonnes de marchandises. En 1988, avec la crise du port, l'activité industrielle s'est arrêtée et les docks ont fermé. Ils renaîtront en 1991 avec le promoteur parisien, Christian Pellerin, qui les racheta pour en faire un centre d'affaires.

Les docks seront progressivement restaurés à partir de 1992 avec la volonté de respecter l'architecture initiale et l'histoire de Marseille. L'architecte Éric Castaldi a imaginé les nouveaux docks comme une agora méditerranéenne ouverte sur le quartier. Une rue intérieure a été crée afin de circuler d'un bâtiment à l'autre.

Aujourd'hui, les docks sont un lieu à l'architecture unique et à la mixité des usages : 80 000 m² occupés par des locaux administratifs, 220 entreprises, des commerces, des bars et restaurants, des activités transitoires et des espaces culturels. Cet ensemble, conçu et géré par un partenaire privé, a été pensé pour être un lieu de vie et d'innovation : une « ville dans la ville ». Accueillant 3 millions de visiteurs par an, les Docks sont désormais une des pièces maîtresses de la rénovation urbaine menée dans le cadre du projet Euromed 1.

La délégation de l'AMIF a ainsi pu découvrir une nouvelle génération de lieu, à l'architecture respectueuse de l'histoire et à la multiplicité des usages.

Les docks de Marseille.

© Mathieu Delmestre

© Mathieu Delmestre

Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Laure-Agnès Caradec, présidente d'Euroméditerranée.

Visite de la plus grande centrale urbaine de photovoltaïque en autoconsommation

Les élus et partenaires ont ensuite visité la plus grande centrale urbaine photovoltaïque en autoconsommation, implantée au dessus du centre commercial des terrasses du port. La centrale fournit 20 % de l'électricité du centre commercial (200 000 m²) et a permis de diviser par deux la facture énergétique. Ce projet d'1,2 M€ permettra un retour sur investissement en 8 ans environ. Le site est par ailleurs pleinement engagé dans la transition écologique : il utilise la géothermie marine pour alimenter en chaud et en froid le centre commercial, recycle à 97 % les panneaux photovoltaïque, valorise à 85 % tous ses déchets et a un projet de micro méthanisation.

Réservoir sun, concepteur de la centrale, est un acteur dominant sur le solaire décentralisé. La coentreprise a été créée par Engie et Green-Yellow, (start-up interne de Casino), pour accompagner les professionnels et collectivités vers l'autoconsommation solaire.

Reservoir sun a montré à la délégation la diversité de ses projets, notamment sur les petites surfaces. Les élus ont pu tester en direct, à partir d'images satellites, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment francilien. Concrètement, Réservoir sun conçoit, prend en charge l'ensemble des travaux et reste propriétaire des panneaux jusqu'à ce que l'installation soit amortie. Un bel exemple de partenariat public-privé gagnant-gagnant !

À Marseille, l'urbanisation de la ville a suivi celle de son port

Le second groupe de participants a visité le port de Marseille Fos, acteur majeur du commerce international.

Premier port de France, situé au croisement des routes maritimes mondiales, Marseille Fos se positionne comme la porte d'entrée naturelle du Sud de l'Europe. Marseille Fos dispose d'espaces et d'infrastructures performantes pour accueillir des activités maritimes, logistiques, industrielles et numériques.

Le port de Marseille, ce sont 10 000 ha dont 3 000 ha d'espaces naturels, 80 millions de tonnages par an, 55 services maritimes, 3 millions de voyageurs par an. Les enjeux pour demain : la transition énergétique notamment avec la valorisation biologique des fumées industrielles, le développement logistique avec la nouvelle gare internationale au cap Janet, le numérique avec un 3e data center sur le port et écologique avec la préservation du patrimoine naturel et combigreen (plateforme d'innovation dédiée à l'économie circulaire).

L'urbanisation de la ville de Marseille a suivi celle de son port et ce port est un acteur majeur du développement de la ville. Avec 45 000 emplois dont 18 000 à Marseille, l'enjeu de premier port de France est de faire co-exister une vocation industrielle et commerciale avec des zones naturelles et une nécessaire transition énergétique.

Soirée d'échanges sur la dimension métropolitaine

Pour la soirée, la délégation a été invitée au 29e étage de la Tour Marseillaise par Constructa, (maîtrise d'ouvrage de la Tour Marseillaise) au Club des 29. Réseau de 300 entreprises dynamiques de la région, le 29 contribue au rayonnement international et à l'attractivité économique de Marseille et de sa région.

© Mathieu Delmestre

De gauche à droite, Christian Burle, vice-président délégué à l'Agriculture, la Viticulture, à la Ruralité, à l'Alimentation et aux Circuits courts, Laure-Agnès Caradec, Jean-Baptiste Pietri (Pietri Architectes), Martine Vassal et Stéphane Beaudet, président de l'AMIF.

© Mathieu Delmestre

Après une présentation par Judith Aziza de l'histoire de Marseille illustrée par la vue panoramique de la tour Marseillaise, la délégation a pu échanger avec des acteurs de la construction métropolitaine.

Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a partagé son regard sur la construction métropolitaine, les enjeux d'attractivité et de mobilité.

Laure-Agnès Caradec, présidente d'Euroméditerranée, a évoqué le grand projet de rénovation urbaine porté par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) qu'elle préside.

Pour conclure, Christian Burle, vice-président délégué à l'Agriculture, la Viticulture, à la Ruralité, à l'Alimentation et aux Circuits courts, a présenté le grand projet de transformation du Marché à Intérêt National (MIN) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les participants ont ainsi pu avoir un éclairage métropolitain sur les problématiques de la cité phocéenne.

Euromed, 20 ans de rénovation urbaine pour un nouveau Marseille

Pour son deuxième jour, la délégation a été accueillie à l'Eurome Center par Hugues Parant, directeur général l'EPA Euroméditerranée. Euroméditerranée est l'établissement public qui pilote entièrement le projet de rénovation urbaine de Marseille. Il est composé à 70 % de fonds propres et à 30 % de fonds publics (État-Métropole).

Le projet de reconstruction urbaine porté par l'EPA a connu sa 1re phase en 1995 avec « Euromed 1 » et se poursuit désormais avec « Smartseille ».

Euromed 1 a consisté à développer sur un espace portuaire dégradé, un projet d'aménagement global, le Nouveau Marseille. Il imbrique équipements publics (écoles, collèges, Cité internationale, Hôpital Européen, Musées tel que le Mucem…), structures commerciales (Terrasses du Port, Voûtes de la Major, Les Docks Village…), immeubles résidentiels, infrastructures de transport et de stationnement, parcs et espaces publics.

Euromed 2 dit « Smartseille » va étendre la rénovation urbaine à 170 hectares au Nord sur une friche gazière, un îlot stratégique entre le village des Crottes et la zone arrière portuaire. Le projet prévoit de repeupler une zone désertée de 2 000 habitants en alliant logements, crèches, écoles, commerces et artisanat. Il s'inscrit dans une démarche forte de partage, d'innovation et de soutenabilité : logements évolutifs, coworking, parkings mutualisés, maison médicalisée, manufacture collaborative, marché au puces ouvert sur la ville, écosystème partenarial, conciergerie, protection de la biodiversité avec les Fabriks, 1er écoquartier naturellement rafraîchi en France.

Lors de cette visite, élus et partenaires ont été au cœur du chantier majeur de rénovation urbaine de la ville de Marseille. Projet qui va en modifier complétement la physionomie en en faisant une ville plus résiliente, agréable à vivre et éco-responsable.

© Mathieu Delmestre

Échanges autour de la maquette d'Euromed.

Déjeuner au restaurant du Mucem, symbole de la rénovation urbaine de Marseille

La délégation a été accueillie par Adrien Joly, directeur du développement du Mucem, qui est revenu sur l'histoire de ce musée emblématique de « Marseille capitale de la Culture ».

Foresta, l'histoire de la réhabilitation d'une friche

Une partie de la délégation s'est ensuite rendue sur le site de Foresta. Elle a été accueillie par Antoine Plane, directeur de YesWeCamp, porteur du projet en présence d'Éric Semerdjan, conseiller municipal de Marseille en charge de l'innovation sociale et la coproduction de l'action publique.

Au cœur des quartiers Nord de Marseille, le site privé Foresta était un vaste site délaissé du centre commercial. Il est devenu un espace partagé et ouvert à tous. Impulsé par Yes We Camp et mis en œuvre avec les acteurs locaux associatifs, économiques, éducatifs, cette friche est désormais un espace commun de gestion partagé. Y cohabitent porteurs de projet (dont le ranch Karamane), activités culturelles, sportives et agricoles.

La visite a permis de comprendre, sur site, comment une friche pouvait être investie dans une démarche de co-construction citoyenne et associative.

Sainte-Marthe, plus grand centre de production d'eau potable de Marseille

Les autres participants ont découvert le plus grand et le plus ancien centre de production d'eau potable de Marseille, Sainte-Marthe, avec Emmanuel Guiol, directeur adjoint de l'exploitation, Laurent Simon, vice-président du Conseil de territoire Marseille-Provence, délégué à l'eau, au pluvial et à la préservation des milieux et Marie-France Barbier, directrice générale d'Eau de Marseille Métropole.

Crée en 1934, ce site a une capacité de production de 278 000 m^3 par jour, soit 55 % des besoins en eau potable de la ville de Marseille. Il dispose d'installations à la pointe de la technologie, automatisées et télégérées (division par 15 du nombre de fuites).

Il est par ailleurs engagé dans une démarche de développement durable : labellisée « Espace Végétal Écologique » (EVE), plantation d'espèces locales, suppression des produits phytosanitaires, ruches connectées, service de l'eau « Zéro Carbone », Certification ISO 50 001.

Ce centre d'assainissement de grande ampleur est particulièrement innovant et totalement éco-responsable.

Ultime étape numérique et « sportive » au Vélodrome

Dernière étape à l'Orange Vélodrome. La délégation a été accueillie par Fabien Finucci, délégué régional Marseille Provence d'Orange France en présence de Sébastien Jibrayel, adjoint au maire

© Mathieu Delmestre

© Mathieu Delmestre

© Mathieu Delmestre

de Marseille en charge du sport, de l'accès à la pratique sportive et de l'e-sport et de Christophe Hugon, conseiller municipal délégué à la transparence, à l'open data municipal et au système d'information et au numérique de la ville.

L'occasion de découvrir l'histoire de ce lieu mythique et de rappeler les vertus essentielles du sport pour le tissu social et le vivre ensemble.

Le stade est en outre un lieu connecté, au sein duquel l'enjeu numérique est essentiel notamment lors des matchs où beaucoup de bande passante est nécessaire. À Marseille, l'innovation numérique a toujours trouvé sa place. Elle a d'ailleurs été la 1re ville équipée en 4G et en fibre optique, et est aujourd'hui le 5e hub mondial de câbles sous-marins numériques. Toujours plus connecté, le stade va prochainement accueillir en son sein un 5G lab unique qui permettra de tester les possibilités et innovations de la 5G sur site.

Fin de séjour autour d'un déjeuner offert par Sodexo afin de clôturer cette riche matinée placée sous le signe du sport et du numérique !

Merci à nos partenaires pour leur accompagnement sur les visites de ce voyage, notamment Dorothée Fourny, vice-présidente de l'AMIF Partenaires et directrice du développement chez Groupe Véolia - Sarp ; Pierre Monin, vice-président de l'AMIF Partenaires et délégué territorial Ile-de-France chez Engie ; Daniel Nabet, vice-président de l'AMIF Partenaires et délégué régional Ile-de-France Sud & Est chez Orange ; Florence Curvale, directrice des relations publiques chez Eiffage Immobilier ; François Germain, directeur des partenariats stratégiques chez Sodexo et Catherine Gutknecht, directrice de la stratégie commerciale chez Bouygues Bâtiment IDF. ■

Ci-dessous, de gauche à droite, Paul Dias, directeur territorial chez Enedis, Marie-France Barbier, directrice générale - Eau de Marseille Métropole, Laurent Simon, vice-président du Conseil de territoire Marseille-Provence, délégué à l'eau, Geneviève Gaillabaud, adjointe au maire de La Garenne-Colombes (92) et Olivier Roquet, directeur du développement chez Veolia Eau Ile-de-France.

© Mathieu Delmestre

© Mathieu Delmestre

Fin du voyage d'études à l'Orange Vélodrome.

MATINALE AMIF
QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉCOLES : QUELLES OBLIGATIONS ? QUELLES CONDITIONS ?

© www.shutterstock.com

Alors que l'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur et que nous passons près de 80 % de notre existence dans des bâtiments, la garantie d'un air intérieur de qualité devient un enjeu majeur de santé publique, notamment avec la crise du COVID-19.

C'est pourquoi le 9 novembre dernier, l'AMIF Partenaires a organisé une matinale consacrée à la qualite de l'air dans les écoles.

Lors de cette matinale, nos partenaires, Sarp Véolia et Phosphoris (Cobaty), ont rappelé les origines de la pollution de l'air, les obligations, les enjeux, les solutions et outils de suivi en s'appuyant sur des exemples concrets. Ventilation, filtration, purification, épuration de l'air : on passe de la simple ouverture des fenêtres à un marché naissant de haute technologie, lié au bâtiment intelligent.

Cette présentation a bénéficié du témoignage éclairant de Jean-Michel Genestier, maire du Raincy (93), qui a notamment présenté son dispositif "Dans mon école, c'est le Bon'Air", une première en France. Le Raincy est en effet la première ville de France à garantir 100 % d'air pur à l'école. Cette innovation a suscité beaucoup d'intérêt pour la cinquantaine de participants qui se sont interrogés sur les dispositifs de financement (cofinancements possibles notamment par la Région Ile-de-France ou l'État).

Le replay et le support de présentation sont disponibles en ligne sur le site de l'AMIF. ■

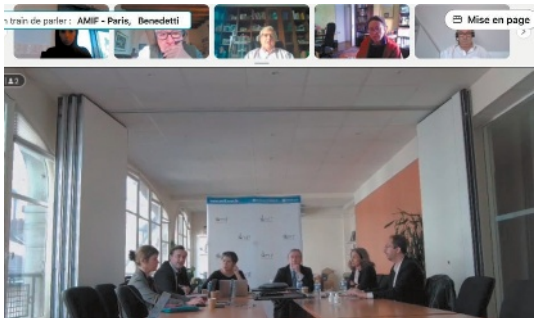

© AMIF

VISITE
DANS LES COULISSES DES TRAVAUX SUR LES LIGNES TRANSILIEN

Le 9 novembre dernier, élus et partenaires ont été invité par Transilien SNCF à venir découvrir en exclusivité les coulisses des travaux sur leur lignes de train.

Chaque année, ce sont près de 2 milliards d'euros qui sont en effet investis pour moderniser et entretenir le réseau ferroviaire et les gares en Ile-de-France. Effectués par le gestionnaire d'infrastructure SNCF Réseau, ces travaux sont réalisés le plus souvent la nuit pour limiter les conséquences sur le quotidien des voyageurs.

Défi majeur : mobiliser une équipe de 250 personnes au sein de SNCF Réseau sur l'organisation du chantier et le coordonner au mieux avec Transilien SNCF sur l'information voyageurs, la prise en charge et le lien avec les territoires.

Communication, affichage en gare, stands d'information, annonces sonores, substitutions routières : avant d'aller découvrir le chantier, les participants se sont retrouvés à 20h30, en gare de Montigny-Beauchamp (ligne H) pour un échange avec Transilien SNCF sur les modalités de prise en charge des voyageurs pendant ces périodes d'interruption des circulations.

Après une présentation des enjeux du chantier et avoir été acheminés en bus, les participants ont pu aller à la rencontre des 160 personnes qui s'activent autour et font fonctionner un train usine de 750 m de long construit pour déposer et renouveler entre 400 m et 500 m de ballast, rails et traverses par nuit. ■

Pour plus d'informations sur Transilien SNCF, rendez-vous sur *www.transilien.com*

© Transilien SNCF

L'AMIF Partenaires a proposé à une vingtaine d'élus et d'entreprises partenaires de découvrir les coulisses des travaux sur les lignes Transilien. Ils se sont donnés rendez-vous à la gare de Montigny-Beauchamp.

Vincent Thevenot,
responsable communication
DG Group
© DG Group

Né en 2010, **DG Group** est avant tout fondé sur des valeurs humaines, de confiance et de solidarité.

Fort de quatre pôles complémentaires, le groupe unit la construction, la promotion immobilière, un bureau d'étude pluridisciplinaire et une foncière au sein d'une holding. Complet, il est ainsi devenu en une décennie un groupe de référence en Ile-de-France.

Grâce à cette complémentarité et en mutualisant l'ensemble de ses compétences, DG Group propose aujourd'hui la réalisation d'une multitude d'ouvrages clé en main pour, lesquels il maîtrise tous les aspects, de la promotion à la construction.

Le futur nous ouvre les bras et DG Group, conscient du combat écologique qui se présente à toutes et à tous, se prépare, avec de nouvelles idées et des prestations innovantes, à élargir son offre pour être au plus près des besoins de chacun.

Pour en savoir plus : *https://dggroup.fr/*

Stéphane Aubay,
président de GreenCity
Immobilier
© GreenCity Immobilier

Penser la ville pour offrir une plus grande qualité de vie

GreenCity Immobilier place l'exigence au cœur de son fonctionnement et de son projet d'entreprise. Une exigence de tous les instants, portée par des collaborateurs et des partenaires passionnés qui partagent la même vision novatrice de la ville et de l'immobilier et qui poursuivent un même objectif : bâtir des logements pour vivre bien, vivre mieux et vivre heureux.

Avec plus de 2 500 logements commercialisés par an, GreenCity Immobilier est le 5e promoteur indépendant français spécialisé en logement résidentiel : résidences, maisons/villas individuelles, résidences étudiantes ou encore résidences seniors.

Favoriser l'accession à la propriété est une priorité pour l'entreprise qui privilégie des réalisations à taille humaine avec une mixité d'occupants apportant le meilleur confort d'usage aux résidents.

La ville de demain doit également intégrer les nouvelles mobilités, favoriser de nouveaux modes de travail tout en préservant au maximum l'environnement. Ces enjeux font que GreenCity Immobilier place l'écologie au centre de ses réflexions avec pour objectif de décarboner la construction.

« *Pour façonner un quartier agréable à vivre et où tout est pensé pour le bien-être des habitants, nous menons une réflexion globale en concertation étroite avec tous les acteurs de l'aménagement urbain : communes, collectivités territoriales, urbanistes, architectes et paysagistes* » précise Stéphane Aubay, président de GreenCity Immobilier

Pour en savoir plus :
https://www.greencityimmobilier.fr/

ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Inscrivez-vous aux événements de l'AMIF

Les commissions thématiques, groupes de travail et matinales AMIF Partenaires sont gratuits et ouverts à tous les élus, ainsi qu'à nos partenaires.

Vous pourrez y assister soit en vous connectant à distance, grâce à la visioconférence, soit en venant dans nos locaux au 26, rue du Renard, 75004 Paris (métro Hôtel-de-Ville, Rambuteau, RER Châtelet-les-Halles).

Cette année, tous les évènements seront en format mixte présentiel / distanciel.

Inscrivez-vous aux événements de l'AMIF

via la rubrique Agenda du site internet de l'AMIF

www.amif.asso.fr

Le groupe SIPPEREC s'engage auprès des collectivités pour construire la ville de demain.

Accélérons ensemble les transitions énergétique et numérique

1re
concession électricité de France avec 1,8 million de points de livraison

610 000
locaux desservis par le très haut débit par les réseaux de fibre du SIPPEREC

1er
producteur public d'énergies renouvelables en Île-de-France, avec 101 toitures solaires, 7 réseaux de géothermie et 180 MW d'énergie solaire portés par la SEM SIPEnR

3 000
points de charge pour véhicules électriques déployés d'ici fin 2022

Conception : Agence 4août - Photographie : © Hugo Lebrun

Retrouvez nos actions sur sipperec.fr

Suivez-nous sur
@sipperec_idf

SIPPEREC ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE | SEM SIPEnR | S.E.E.R Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables | GÉNYO Le réseau de chaleur verte de Bobigny et Drancy